

Ce début d'année est marqué par l'échange des voeux dans nos familles entre voisins et amis. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réalisation de vos projets, c'est ce que je tiens à exprimer à chacun, au nom du conseil municipal.

Vous trouverez dans ces pages, les principales réalisations de l'année écoulée et les projets pour 2019.

Le dévasement du plan d'eau et le réaménagement de la rivière avec des travaux prévus en septembre sera le poste le plus élevé de nos investissements.

L'aménagement de notre garage communal avec la prolongation d'un plancher, pour du rangement, du stockage et peut-être une salle de réunion pour les associations est à l'étude, les subventions se font plus rares aujourd'hui, elles seraient pourtant bien nécessaires.

Le SIVOS et son évolution, nous pose bien des interrogations. 2019 devrait enfin dégager des solutions pour le regroupement des trois classes.

Nos associations locales vous expriment le bilan de leurs activités 2018 et leurs projets pour la nouvelle année. Je vous invite à les rejoindre encore plus nombreux, elles contribuent au rayonnement de notre commune.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble du personnel communal pour l'application et le sérieux de leur travail, tous rendent notre commune plus attractive.

Tout ce que j'évoque ici, c'est l'affaire de tous, élus, associations et l'ensemble des Léovillois. Pour que chacun de vous puisse s'exprimer un cahier de doléances est à votre disposition à la mairie. Il remontera ensuite vers les services de l'état par le canal de la préfecture. Il sera bon pour le conseil municipal d'entendre vos remarques et vos priorités.

Enfin pour commencer 2019 avec plus de solidarité, n'oublions pas nos anciens qui sont souvent dans une grande solitude, un mot, une visite sera pour eux un moment de grande joie.

Encore bonne et heureuse année à tous.

Le Maire,

Bernard Landreau.

Informations de la mairie	2-7
Etat-Civil	8
Le conseil municipal et les commissions	9
Décisions Municipales	10-16
Le PLU et les réalisations budgé- taires 2017, prévisions 2018	17-18
L'offre sportive, Le SIVOS et les écoles, les associations liées à l'en- fance	19-25
Les associations communales	26-31
Les services et commerçants de la Commune	32-35
Informations Diverses	36-43
Le Centenaire de l'armistice 1918	44

Les Associations communales

- O CAZ'OU Gestion de la maison d'assistantes maternelles
- Association des Parents d'Elèves
- LEOVIVRE
- Football Club
- ACCA
- Club du Lariat
- Préserver notre paysage et notre habitat sans éoliennes

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Jours et heures d'ouverture de la mairie :

Mardi de 8h30 à 12h00 Vendredi de 14h00 à 17h30 Téléphone : 05.46.70.61.14

Télécopie : 05.46.70.62.39

Mail : mairie.leoville@wanadoo.fr

Site : www.leovivre.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte Nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les usagers qui résident en Charente-Maritime peuvent choisir de remplir en ligne une <u>pré-demande de CNI</u> avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'usager de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place.

Toutefois si des personnes ne peuvent ou ne savent pas utiliser les services en ligne, nous détenons en mairie des formulaires papier.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) sur **www.ants.gouv.fr** avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). L'usager devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif (voir adresses plus bas) et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Les habitants de LEOVILLE peuvent se rendre à :

JONZAC: Police Municipale en prenant rendez-vous au 05.46.48.54.35

MONTENDRE: Mairie sur rendez-vous au 05.46.49.20.84

SAINT GENIS DE SAINTONGE: Mairie sur rendez-vous au 05.46.49.80.17

Pièces à fournir :

- En cas de renouvellement : ancienne carte nationale d'identité,
- En cas de 1^{ère} demande : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- En cas de perte ou vol : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- Si CNI périmée depuis plus de 2 ans : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité couleur identique récentes.

Pour les majeurs :

- 1 justificatif de domicile de moins de mois au nom du demandeur :
- Factures EDF, téléphone, gaz, eau, etc...
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu.

Si vous souhaitez faire figurer un 2ème nom sur votre CNI:

- Mention « épouse » : livret de famille,
- Mention « veuve » ou « veuf » : acte de décès du conjoint(e),
- Nom d'usage en cas de divorce : jugement de divorce.



Pour toute démarche administrative assurez-vous d'utiliser les sites officiels « .gouv.fr » qui sont gratuits, les autres sites étant des sites marchands contre règlements alors que ça n'est pas nécessaire. Vous trouverez dans les pages suivantes un formulaire explicatif pour toutes vos démarches administratives.



Si vous habitez chez quelqu'un, la personne chez qui vous vivez doit vous fournir :

- Un justificatif d'identité à son nom,
- Le document « ATTESTATION SUR L'HONNEUR » complété,
- Un justificatif de domicile.

Pour les mineurs:

- Le document « ATTESTATION SUR L'HONNEUR » attestant du domicile de l'enfant, complété,
- Justificatif de domicile des deux parents de moins de 3 mois,
- Garde alternée : fournir le justificatif de domicile des deux parents,
- Livret de famille,
- Fournir une attestation écrite des deux parents,
- Justificatif d'identité des parents,
- En cas de divorce ou de séparation des parents, jugement fixant l'autorité parentale et le(s) domicile(s) de l'enfant.

En cas de perte ou vol :

- Déclaration de perte ou de vol
- Timbre fiscal de 25 € (trésor public, ou en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp).

Recensement

RECENSEMENT ET JDC

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de <u>16 ans</u>, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l<u>'inscription systématique sur les listes électorales</u> dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers

Mail: csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone: 05.49.00.24.69

Courrier: Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX



Carte d'identité

attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera ligne et je note le numéro qui m'est Je peux faire ma pré-demande en scanné en mairie.

peux faire ma démarche et où je peux J'identifie une mairie dans laquelle je prendre rendez-vous si le service est proposé.

relevé de mes empreintes digitales et guichet de la mairie qui procède au Je dépose mon dossier complet au qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

titre que je vais récupérer à la mairie. Je suis averti de la réception de mon



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
 - Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Passepor

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives obtiens ma photo numérisée auprès

scannées ou photographiées et

attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera ligne et je note le numéro qui m'est Je peux faire ma pré-demande en scanné en mairie.

l'achète un timbre fiscal sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/

peux faire ma démarche et où je peux l'identife une mairie dans laquelle je prendre rendez-vous si le service est proposé.

En cas de vol, je le déclare auprès de

d'inscription au permis ou une Je peux faire une demande demande de titre en ligne.

> relevé de mes empreintes digitales et guichet de la mairie qui procède au Je dépose mon dossier complet au qui vérifie mes pièces justifcatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande

titre que je vais récupérer à la mairie. Je suis averti de la réception de mon



immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une:

- Duplicata
- Changement de titulaire - Changement d'adresse
 - Cession de véhicule **
 - Autre motif **

des cabines ou photographes agréés.

https://immatriculation.ants.gouv.fr Je fais ma demande en ligne

du titre et je renseigne les informations m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception nécessaires, notamment le numéro En fonction de la demande, je d'immatriculation.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente 'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande et un code de cession à remettre à pour être autorisé à circuler. 'acquéreur

https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

Mon compte usager me permet de

suivre l'état d'avancement de ma

demande.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite

Dans les 2 cas, j'achète un timbre

fiscal en ligne.

En cas de perte, je la déclare en

la police ou de la gendarmerie



Je reçois mon permis à

mon domicile.







- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur https://immatriculation.gouv.fr, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
 - numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.
- Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect *

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Répertoire Électoral Unique (REU)

Le Répertoire Électoral Unique entre en vigueur le **1er janvier 2019**, pour une première utilisation programmée lors des **élections européennes** de mai 2019.

Ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Economiques (INSEE). Il réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales, dans le but de simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales, d'alléger la charge de travail dévolue aux communes et de fiabiliser les listes électorales.

<u>Le Répertoire Électoral Unique recense en temps réel l'ensemble des électeurs</u> de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin. Il remédie ainsi aux imperfections des listes électorales actuelles.

- 1. <u>Il n'y aura plus de **principe de révision annuelle** des listes électorales, ni d'obligation d'inscription avant le 31 décembre de chaque année. Tout électeur pourra s'inscrire dans sa commune de domicile à n'importe quelle période de l'année.</u>
- 2. Le maire garde la compétence des mouvements sur la liste électorale, <u>la nouvelle commission de contrôle</u> <u>qui remplace la commission administrative</u> de révision des listes électorales met à jour les inscriptions et radiations faites par le maire.

La commission de contrôle de LEOVILLE est composée de :

Sébastien BARDON délégué du Tribunal de Grande Instance,

Arlette BAUDRY déléguée de l'Administration,

Johann LANDREAU, conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau du conseil.

Impots sur le revenu / prélèvements à la source



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué

Communiqué

La Rochelle, le 16 octobre 2018

Prélèvement à la source Conséquences pour les non-imposables de l'absence de dépôt de la déclaration d'impôt

Dès cette année, la déclaration d'impôt permet d'établir le taux du prélèvement à la source.

Les contribuables, en particulier les non-imposables, qui n'ont pas déclaré leurs revenus 2017 se verront attribuer un taux par défaut (au lieu du taux de 0 % qui devrait en réalité s'appliquer). Un prélèvement sur leurs revenus pourra, par conséquent, être effectué en début d'année 2019.

Il est donc indispensable qu'ils déposent, dans les plus brefs délais, leur déclaration d'impôt.

Il est rappelé, que les personnes âgées de plus de 18 ans, domiciliées en France, doivent, chaque année, souscrire une déclaration de revenus.

Cette obligation s'applique aux foyers et personnes imposables mais aussi aux non-imposables.

Il est aussi précisé qu'en souscrivant une déclaration de revenus, les foyers et personnes non-imposables reçoivent un avis de non-imposition, indispensable pour effectuer certaines démarches et obtenir le bénéfice d'avantages fiscaux ou sociaux.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Impots sur le revenu / prélèvement à la source



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué de presse

Communiqué de presse

La Rochelle, le 8 août 2018

Avis d'imposition 2018 – mise en place du prélèvement à la source

Les premiers avis d'imposition, sur lesquels figure notamment le taux de prélèvement à la source, sont en cours de diffusion (dans l'espace particulier sur internet ou par courrier en version papier). Comme cela était le cas pour les déclarants en ligne, les contribuables ayant déclaré leurs revenus sur papier peuvent accéder à leur service « gérer mon prélèvement à la source » depuis le 16 juillet 2018. Dans ce cadre, ils peuvent :

- **conserver leur taux personnalisé**, calculé par l'administration fiscale, qui correspond aux revenus du foyer fiscal : dans ce cas, ils n'auront rien à faire. Ce taux sera communiqué à l'employeur par l'administration fiscale ;
- **individualiser leur taux** : cette option permet à un couple, en cas de fort écart de revenus, d'éviter que les deux conjoints ne soient prélevés au même taux ;
- décider que l'administration ne transmette pas leur taux personnalisé : dans ce cas le taux correspondra au montant de la rémunération versée à un célibataire sans enfant ;
- **opter pour un versement trimestriel :** cette option concerne les contribuables qui verseront un acompte contemporain (indépendants, revenus fonciers, ...).

Comment gérer ses options de prélèvement à la source ?

- depuis l'espace particulier sur impots.gouv.fr ("Votre espace particulier" / Menu "Gérer mon prélèvement à la source") ;
- via le numéro spécial «prélèvement à la source» au 0811.368.368 (prix d'un appel + 0,06€ / minute).

Calendrier

Les options pour le taux individualisé ou le taux non personnalisé pourront intervenir jusqu'au 15 septembre 2018. Les indépendants et les bénéficiaires de revenus fonciers, quant à eux, pourront opter pour un prélèvement trimestriel jusqu'à début décembre 2018, option valant pour l'ensemble de l'année 2019.

Seuil de paiement dématérialisé

En 2018, tout impôt ou taxe (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, ...) d'un montant supérieur à 1 000 € devra obligatoirement être réglé par voie dématérialisée : paiement en ligne sur impots.gouv.fr, prélèvement mensuel ou à l'échéance.

Avec la mise en place du prélèvement à la source en 2019, les usagers ne pourront plus adhérer au prélèvement mensuel ou à l'échéance pour l'impôt sur le revenu en 2019. Toutefois, ces moyens de paiement subsisteront pour les taxes d'habitation et foncière.

En 2019, l'obligation de régler sous forme dématérialisée sera abaissée à 300 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Cartes d'entrées aux Antilles de Jonzac et à la piscine de Vibrac

Toute personne domiciliée dans la commune peut demander une carte d'entrée aux Antilles de JONZAC : gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans, tarif réduit pour les plus de 16 ans. Venir avec une photo d'identité, cette carte sera valable pour l'année scolaire en cours.

La carte pour la piscine de Vibrac est aussi disponible pour 1€ pour les plus de 16 ans en mairie, elle vous donne droit à une réduction sur le prix d'entrée. Pour les moins de 16 ans, gratuité carte et entrée.

Pièges à frelons



Le frelon asiatique est de plus en plus présent dans nos campagnes, la communauté de communes met à disposition des pièges gratuitement. Afin que ceux-ci soient efficaces il est nécessaire de les installer dès le début du mois de février, alors que les reines cherchent à faire leur nid. Pour obtenir ces pièges, merci de vous renseigner à la mairie. Vous pouvez aussi les confectionner vous-mêmes si vous le souhaitez, à l'aide de bouteilles en plastique, information disponible en mairie pour les réaliser.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposés dans vos sacs personnels dans les bacs à couvercle gris, le ramassage a lieu tous les mercredis.

La collecte sélective se fait tous les 15 jours, les mercredis des semaines paires. Ces déchets doivent être entreposés dans les sacs jaunes, puis apportés dans un des bacs à couvercle jaune que vous trouverez répartis sur toute la commune. Nous tenons des sacs jaunes à votre disposition à la mairie. Vous avez un bac de collecte à verre ainsi qu'un conteneur à textiles à l'aire de loisirs.

Merci à tous de respecter ces consignes et de bien vouloir mettre vos sacs fermés à l'intérieur des conteneurs et non au pied des bacs.

Coordonnées alerte

Si vous souhaitez être alerté par les membres de notre commission « diffusion alerte » (en cas de phénomènes climatiques hors du commun), vous pouvez nous envoyer une adresse email ou un numéro de téléphone portable à mairie.leoville@wanadoo.fr ou nous téléphoner au 05 46 70 61 14



Entretien le long des rivières

A chaque période de crue et nous constatons que des arbres morts sont transportés par le courant, endommageant ou bloquant des ouvrages publics et privés le long de nos rivières. Pour favoriser l'écoulement normal des eaux et éviter que ces grosses branches ou arbres ne provoquent des inondations en aval, nous demandons aux propriétaires qui ont des arbres morts le long de la rivière, de bien vouloir les abattre ou les entretenir comme l'obligation d'entretien de tout terrain le veut.

Avis aux propriétaires de chiens

Afin que tout un chacun, marcheur, coureur, cycliste, puisse profiter pleinement des chemins et routes qui nous entourent, et suite à plusieurs incidents, nous demandons aux propriétaires de nos amis les chiens de bien vouloir les garder dans un espace clos afin qu'ils ne puissent sortir de la propriété de leurs maitres.

Assistants maternels agréés sur la commune

Mme Blondel Laurence, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55 Mme Picq Emilie, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55 M. Portejoie Clément, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55

Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. n'a plus d'existence comptable. Toutefois celui-ci peut être appelé à délibérer sur des cas particuliers, la commune en prenant en charge le coût.

L'ETAT CIVIL



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

Mme Justine Meillat, Mr Aymeric Audour et leur fils à Chateaulin

Mme Lauren Hurbain et Mr Sylvestre Calogero à La Godasserie

Mme Laetitia Clauzade et sa fille, Le Bourg

Mme Margot Mounier et ses enfants, Le Bourg

Mr Jack Elian Dijoux, Chez Chagnaud

Mme, Mr Tamiko et Mathieu Leboeuf, et leur fille Le Moulin du Geai

Mme Chloe Pecon et Mr Gabin Bernard, Le Bourg

Mme Josiane Coulon, Chez Maurisseau

Mme Bourseau Béatrice, Chez Soulard

Les Naissances de 2018

Ilario Pourteau Peruffo, la Métairie de Puyrigaud

Emile Audour, Chateaulin





Les mariages

Juliette Rondinaud Proust et Ludovic Largeau le 19/05/2018 Carole Richard et Rogerius Tel le 26/05/2018



Le <u>16 mars 2019</u>, sera organisé le repas des ainés, offert par la commune comme chaque année. Toutes les personnes de 65 ans et plus y sont conviées.

Si vous avez 65 ans et plus, venez vous inscrire à la mairie et participer à ce repas convivial. Les Vœux auront lieu cette année le <u>18 janvier</u> à la salle des fêtes à partir de 18h30, venez nombreux!

LE CONSEIL MUNICIPAL

Commissions communales

LOISIRS-CULTURE-SPORTS JOURNAL COMMUNAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tout le conseil Emmanuelle CAMILLERI Ludovic CLEMENT Olivier DOUAT Fabrice ARNAUD

Christine JEANSON Sébastien BARDON

SALLE FÊTES-SUIVI-ETAT LIEUX **VOIRIE-MATERIEL COMMUNAL** VILLAGE FLEURI **GESTION PERSONNEL**

Bernard LANDREAU Christine JEANSON Edwige GIRODEAU Sébastien BARDON Edwige GIRODEAU Sébastien BARDON Ludovic CLEMENT Fabrice ARNAUD Ludovic CLEMENT Johann LANDREAU Olivier DOUAT Christine JEANSON

Commissions réglementées

Centre communal d'action sociale : conseil administration Compétences e maire est président Membres du conseil Membres nommés par le maire vote un budget annuel Edwige GIRODEAU Monique CANTIN liste les dossiers d'aide sociale d'une année Emilie PICO Corinne LANDREAU analyse les besoins sociaux aurence BLONDEL Micheline LOCUSSOL délivre des prestations ou aides financières

Commission des impôts Compétences Arlette BAUDRY Titulaire dresse la liste des locaux de référence Emilie PICQ Titulaire procède à l'évaluation des propriétés bâties se réunit chaque année à la demande du directeur des finances publiques pour la réévaluation des propriétés Johann LANDREAU Titulaire Pascal RICHARD Titulaire Edwige GIRODEAU Titulaire Jean-Claude CHEVALIER Titulaire VANZAC Proposer 1 liste de 24 noms : 12 titulaires et 12 suppléants Jean-Pierre GROLLEAU Suppléant Un arrêté du directeur des services fiscaux retiendra 6 titulaires et 6 suppléants Bruno JEANSON Suppléant

Suppléant Robert GARON Laurent PAILLET Suppléant Gérard MICHEAU Suppléant Suppléant Bernard FRADON BAIGNES

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales Compétences un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau : Johann LANDREAU Statue sur les demandes d'inscriptions sur la liste un délégué de l'administration désigné par le préfet : Arlette BAUDRY examine les listes d'inscrits d'office transmise par l'INSEE un délégué choisi par le président du Tribunal de grande instance : Sébastien BARDON procède aux radiations

Conseil d'école Compétences Le maire ou son représentant : Bernard LANDREAU ou Fabrice ARNAUD donne son avis sur les questions de vie scolaire Le président de l'EPCI quand il y a transfert de compétences : SIVOS vote le règlement intérieur de l'école Emmanuelle CAMILLERI établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

le directeur d'école qui en est le président s'associe aux avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école les maîtres d'école (actions pédagogiques, utilisation des movens alloués,

les représentants de parents d'élèves en nombre égal au nombre de classes conditions d'intégration d'enfants handicapés, hygiène scolaire, le DDEN chargé de visiter l'école activités périscolaires, restauration scolaire)

l'inspecteur de l'Education Nationale qui y assiste de droit

Syndicats

Johann LANDREAU

Délégués auprès des divers EPCI

SIVOM JONZAC Communauté de communes de Haute-Saintonge Bernard LANDREAU Titulaire

Arlette BAUDRY

Fabrice ARNAUD Suppléant **Edwige GIRODEAU** Emmanuelle CAMILLERI Suppléant 2

Syndicat Aménagement de la Seugne en Haute-Saintonge Fabrice ARNAUD SIVOS Léoville Fabrice ARNAUD Emmanuelle CAMILLERI Johann LANDREAU

Syndicat des Eaux Charente-Maritime Syndicat lutte contre les fléaux atmosphériques Sébastien BARDON Titulaire Olivier DOLIAT Titulaire

Fabrice ARNAUD Fabrice ARNAUD Suppléant Suppléant

Syndicat intercommunal d'amé nagement de l'aire de loisirs de la Pimperade Edwige GIRODEAU Titulaire Suppléant Ludovic CLEMENT Emilie PICQ Emmanuelle CAMILLERI Suppléante

Syndicat Départemental d'Electrification Ludovic CLEMENT Syndicat Départemental Voirie Sébastien BARDON

Commission Appel Offres Maire ou son représentant président

Sébastien BARDON Edwige GIRODEAU Ludovic CLEMENT Titulaire Suppléant Suppléante Suppléante

Emmanuelle CAMILLERI Titulaire Christine JEANSON Diffusion alerte Johann LANDREAU Sébastien BARDON Fabrice ARNAUD

LES DECISIONS MUNICIPALES

1. Vote du budget 2018 - Impositions communales

Le détail des réalisations 2017 et le projet de budget 2018 figurent sur les pages suivantes. La politique du conseil municipal est de maintenir les taux d'imposition fixés depuis 1988 à savoir :

Taxe habitation: 20,25% Foncier bâti: 15,94% Foncier non bâti: 48,82%

CFE: 23,07%.

Une nouvelle taxe, GEMAPI, a été instaurée par les services de l'état pour aider les communautés de communes à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Celleci apparait sur votre taxe d'habitation.

Par rapport aux projets listés en début d'année, <u>les opérations d'investissement suivantes, ont été</u> réalisées :

- 1. L'ensemble des peintures-tapisseries, isolation, VMC, du <u>logement social 2</u> près de la mairie pour un montant de 21 874 € avec une subvention du département de 4 123 €,
- 2. Peinture extérieure des logements communaux dits « Gîtes » pour 3 153 €,
- 3. Achat d'un tracteur et broyeur pour 19 596 € avec reprise de l'ancien matériel pour 3 000 €,
- 4. <u>Isolation du plafond de la salle des fêtes et éclairage</u> pour 12 002 €,
- 5. Extension du local de l'aire de loisirs pour 63 060 € dont :
- 12 820 € de subvention du conseil départemental,
- 22 570 € de subvention de l'Etat DETR,
- 6. <u>Columbarium au cimetière</u> pour 6 947 €, reste l'aménagement paysagé autour de cet espace,
- 7. <u>Travaux sur le plan d'eau</u> : le SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne) a lancé l'étude auprès du Cabinet SEGI, sur le plan d'eau communal afin d'améliorer et de préserver les écosystèmes aquatiques. Voir rubrique concernée,
- 8. Isolation du sas d'entrée de l'école : 617 €.
- 9. <u>Confection d'une structure couverte</u> pour les administrés et associations au plan d'eau pendant la période estivale : 6 192 €.

Prévision des investissements à venir :

- 1. Réfection des balustrades garde-corps au terrain de Football : 2 148 €,
- 2. Nettoyage de la toiture de la salle des fêtes (démoussage) : plusieurs devis en cours,
- 3. Réaménagement de l'atelier communal avec confection d'un plancher pour l'étage en prévision de rangements.
- 4. Restauration des 7 derniers registres d'état-civil pour 1 156,65 € par Nadine DUMAINE, subvention départementale en cours,
- 5. Réfection des plans de travail à la cuisine de la salle des fêtes en inox (exigence des services sanitaires) et confection de portes de placard pour rendre les rangements inaccessibles,
- 6. Travaux sur l'éclairage public : remplacement d'horloges divisionnaires du bourg par des modules e-lum pour 1 431,60 €, et modification du fonctionnement du parking de la mairie pour $599.70 \in$.
- 7. Etude de réalisation de plateformes de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif.

2. Extension du local à l'aire de loisirs

Suite au refus de la subvention DETR en 2017, le conseil a décidé de revoir le dossier et de présenter à nouveau les demandes de subvention en 2018, avec comme travaux prévus un agrandissement pour :

- Création d'une chambre froide,
- Réaménagement de la partie cuisine,

- Création d'un local de rangement,
- Réfection des sanitaires avec WC handicapés,
- Rafraichissement de l'ancienne partie du local.

Au sujet du financement, nous venons de recevoir en décembre 2018, un accord de DETR pour un montant de 22 569,93 €, auxquels on ajoute la subvention départementale de 12 819,90 €, soit 35 389,83 €.

Le montant des travaux étant de 51 422,46 €, il reste à la charge de la commune **16 032,63 €**, sachant que la redevance demandée à Ludovic CRAON pour 2018 s'est élevée à 3 000 € (loyer de 500 € de juin à octobre) ; pour les années à venir ce loyer de 500 € sera perçu sur 8 mois de l'année soit une recette de 4 000 € annuels ; les travaux seront ainsi remboursés sur 4 ans.

3. Dévasement du plan d'eau

Nous sommes en phase d'étude par le cabinet SEGI, les travaux sont en principe prévus à partir de septembre 2018, en période sèche.

Vous trouverez ci-joints le projet ainsi que le coût prévisionnel des travaux qui seront réglés par le SYMBAS (Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne).

4. Evolution du SIVOS:

Après maintes discussions sur l'avenir de nos écoles, le SIVOS qui a la compétence scolaire et les 7 communes du RPI ont évoqué la possibilité de regrouper les écoles sur un seul site.

Le 28 juillet 2015 la commune avait décidé de lancer l'étude de faisabilité du projet.

Depuis cette date, la SEMDAS et le Cabinet MOREAU, maîtres d'oeuvre ont remis le résultat de leur étude avec un montant pouvant atteindre les 900 000 €.

Aujourd'hui les statuts du SIVOS ont pour objet, depuis la modification de 2009 :

• l'organisation et la gestion du fonctionnement des écoles (maternelles et primaires), des cantines et des garderies des communes

à l'exception des travaux d'investissement sur les bâtiments

- la surveillance des enfants pendant l'interclasse du déjeuner
- en matière de transports scolaires, la gestion de l'accompagnement des enfants dans le bus.

Il en ressort, par conséquent que le SIVOS n'a pas compétence pour engager le dossier administratif et financier de ce regroupement, seule la commune d'implantation devra l'assumer.

Après en avoir délibéré par vote, il en ressort que sur 9 présents au conseil, 9 voix se portent sur le choix de LEOVILLE, comme lieu d'implantation du regroupement scolaire.

Dans l'hypothèse où la majorité des communes du RPI choisirait LEOVILLE comme lieu d'implantation, la commune prendra à sa charge l'acquisition de terrains nécessaire.

Pour mener à bien ce projet, une modification du PLU est nécessaire (voir rubrique Evolution du PLU).

La commune qui a perçu le fonds de soutien pour les activités périscolaires d'un montant de 1 350 € (50 € par élèves x 27 élèves scolarisés à Léoville), a reversé cette somme au SIVOS, qui a organisé et a donc eu la charge financière des temps d'activités périscolaires.

La 2^{ème} classe inoccupée momentanément, est mise à disposition des associations de la commune, en dehors du temps scolaire, car la salle des fêtes est occupée 3 soirs par semaine par une activité sportive encadrée par Olivier DOUAT, 1 soir par une activité gym dans le cadre de l'association « LEOVIVRE ».

Aussi, en attendant que le projet avance, cette classe sera occupée régulièrement le mardi soir pour une activité « Anglais » par l'association LEOVIVRE, l'APE y tient également ses réunions, d'autres associations pourraient y organiser des réunions.

Projet dévasement plan d'eau

	Suppression de l'ouvrage	actual of création d'un	מרומרו בו בובמרוסון ח חו	Organe de sortie		T. C.	Kenaturation du Lanat		Création d'une digue de	מבתימו מוזר מופתר תכ	separation				Création d'un organe de	prélèvement			Création d'une zone humide						94		
8.4				C 10 11 80		P 17 RG	d d		P 15 RG	P 14 RG	Section 1	ā.	1	P 12 RG	7	OF 3		01 d	Visit of the same	B d d d d d d d d d d d d d d d d d d d	O CONTRACTOR AND		3	2			0
MONTAN1 EHT		2 000,0	2 000,0	1 000,0	2 000,0		1 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0		200,0	29 250,0	13 050,0	3 200,0	10 500,0	3 500,0	15 000,0	1 500,0	22 000,0	10 500,0	2 250,0	111 250,0	121 250,0	24 250,0	145 500,0	30 000,0
Quantité MONTANT		1,0	1,0	1,0			1,0	10,0	2,0			1,0	0'059	290,0	0'08	300,0	100,0	1500,0	10,0	2200,0	3000,0	1500,0					1500,0
vnikalre CHT		2 000,0	2 000,0	1 000,0			1 000,0	200,0	1 000,0			0'005	45,0	45,0	40,0	35,0	35,0	10,0	150,0	10,0	3,5	1,5					20,0
Unités		£	£	Ħ			£	Э	Ħ			F	-	-	-	-	-	m3	-	m3	ם	EE.					EE .
DESIGNATION	1-installation de chantier, accès, études	Zone de chantier : installation et repli de chantier	Zone de chantier : remise en état	Études d'exécution et Dossier de récolement	SOUS TOTAL HT	2-Travaux préliminaires et préparatoires	Création et renforcement d'une piste d'accès au site	Abattage d'arbres	Fourniture et mise en œuvre de batardeaux en amont et en aval des futurs ouvrages	SOUS TOTAL HT	3-Fourniture et mise en œuvre des matériaux	Suppression de l'ouvrage existant	Fourniture et mise en place de la digue de séparation	Fourniture et mise en place des organes d'alimentation du plan d'eau	Fourniture et mise en place d'enrochements (40-50 cm) sur les berges	Fourniture et mise en place de blocs (Ø60-200 mm) pour stabiliser les radiers	Fourniture et mise en place de matériaux graveleux (Ø 4-60 mm) pour stabiliser les radiers	Curage du plan d'eau y compris dépôt sur place	Fourniture et mise en œuvre du pompage	Comblement de la partie amont du plan d'eau avec les éléments du curage et apport	Fourniture et mise en œuvre d'hélophytes	Fourniture et mise en œuvre d'ensemencement	SOUS TOTAL HT	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € H.T:	T.V.A. 20,0%:	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € T.T.C.:	3.12 Plus-value évacuation des éléments de curage
ž	1-Insta	1.1	1.2	1.3		2-Trav	2.1	2.2	2.3		3-Four	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	3.10	3.11					3.12

LES DECISIONS MUNICIPALES

5. Evolution du Plan Local d'Urbanisme :

Nous avons eu recours à un cabinet d'études représenté par M. Lionel LABBE (lequel avait en charge notre PLU initial), pour engager 2 modifications nécessaires qui ont été transmises le 20/11/2018 aux personnes publiques associées :

- 1. Une modification simplifiée 1 pour la partie AU (A urbaniser) derrière les bâtiments scolaires pour permettre une extension, non prévue dans le règlement initial, le délai total serait de 4 mois,
- 2. Une révision simplifiée 2 pour autoriser des constructions d'annexes en zones A (agricole) et N (naturelle), dans le cadre de la loi MACRON, délai plus long puisqu'il y aura enquête publique.

<u>6. Le point sur la procédure de péril sur le bâtiment de la succession JOYEUX-PIGNON</u>

Devant la complexité de ce dossier, la commune ayant souscrit une assurance juridique, notre assureur GROUPAMA nous a conseillé le cabinet d'avocats DROUINEAU de POITIERS avec lequel nous avons signé une convention pour assurer la défense et le conseil juridique. Seul le juge des référés peut accorder à la commune l'autorisation de démolir.

Pour cela une procédure d'arrêté de péril ordinaire a dû être engagée et communiquée aux héritiers avec des délais longs et incompressibles.

Ce n'est donc qu'à défaut de réalisation de la démolition par les héritiers dans les délais impartis, que le maire peut faire réaliser d'office les travaux, mais seulement sur ordonnance du juge des référés, lequel a statué le 9 octobre 2018.

Ce référé a été remis par voie d'huissier à tous les héritiers en novembre 2018, sans réponse de leur part 15 jours plus tard, nous avons eu un certificat de non appel de la cour d'appel de Poitiers, autorisant ainsi la commune à procéder à la démolition.

Cette démolition sera réalisée en janvier 2019 par l'entreprise HEULIN pour un montant de 10 500 € HT.

Vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les factures réglées par la commune, dont le montant sera adressé à Me Laurent DAESCHLER Notaire de la succession pour un remboursement à la commune, à charge à lui de récupérer sur la succession.

Date	OBJET	Entreprise	Montant
29/02/2008	Frais recherche origine propriété	Service Hypothèques JONZAC	12,00€
01/03/2011	Honoraires expertise	Jean-Noël BILHOU	908,37€
02/04/2013	Pose feux alternat 03/2013	Conseil Général 17	1 716,36 €
08/04/2013	Confortement maison	BALOUT ET FILS	10 534,87 €
17/11/2017	Enlever tuiles	Sylvain MOREAU	112,35€
19/12/2017	Honoraires expertise	Marc RAYMOND	572,76€
29/01/2018	Instruction : conseil avocat	Avocats DROUINEAU	480,00€
09/03/2018	Instruction : conseil avocat	Avocats DROUINEAU	480,00€
14/03/2018	Instruction : conseil avocat	Avocats DROUINEAU	480,00€
20/04/2018	Instruction : conseil avocat	Avocats DROUINEAU	240,00€
15/06/2018	Instruction : conseil avocat	Avocats DROUINEAU	960,00€
17/07/2018	Assignation référé TGI par huissier : Henri JOYEUX	SELARL FOUILLET KAWALA SAIN	67,85 €
17/07/2018	Assignation référé TGI par huissier : Roland CHALIVEAU	SELARL FOUILLET KAWALA SAIN	69,75€
26/07/2018	Assignation référé TGI par huissier : Jean-Pierre JOYEUX	SELARL ACTIAJURIS	68,85 €
19/09/2018	Instruction assistance audience 18/09	Avocats DROUINEAU	1 843,56 €
02/11/2018	Ordonnance référé TGI par huissier : Henri JOYEUX	SELARL FOUILLET KAWALA SAIN	85,87€
05/11/2018	Ordonnance référé TGI par huissier : Roland CHAUVFAU	SELARL FOUILLET KAWALA SAIN	75,94€
01/01/2019	Démolition	TP Pascal HEULIN	12 600,00 €
		TOTAL	31 308,53 €
05/02/2018	Rembt frais avocat	GROUPAMA	-480,00€
		TOTAL	30 828,53 €

LES DECISIONS MUNICIPALES

7. Travaux au cimetière

Le columbarium vient d'être posé par les Ets NOIZILLEAU ; en fonction du prix, la vente d'une case pourrait avoisiner les 500 €, la décision municipale sera prise début 2019.

Un règlement intérieur devra être établi et affiché sur les lieux.

8. Travaux d'étude de l'aménagement de la RD 142 « Le Bourg »

Des plans du futur aménagement ont été fournis par la Direction des Infrastructures du Département, en prévoyant l'amélioration de la sécurité des usagers dans l'agglomération.

Une convention a été signée pour une étude d'un montant de 31 873 € dont 25% seront à la charge de la commune soit 7 968,25 €.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à environ 450 000 € avec la même prise en charge financière.

9. Personnel

Le contrat de Diego LAFLEUR, mis à disposition 7 heures, par la communauté de communes se terminait le 24 juillet 2018 sans aucune perspective de renouvellement par cette collectivité. Bernard LANDREAU avait proposé de signer un contrat CUI CAE pour 14h/semaine selon le souhait du conseil, et non 20h/semaine comme ça devrait être le cas

Sa référente a plaidé auprès des services concernés, dans le cadre PEC (Parcours Emploi Compétences) moyennant un engagement de la part de Diego L pour suivre une formation lui permettant de passer son permis de conduire et lui ouvrir un horizon professionnel.

Ce contrat a été accepté du 1^{er} août au 31 janvier, on est en cours de renouvellement pour 6 mois supplémentaires dans les mêmes conditions.

10. Utilisation de la salle des fêtes pour des activités sportives privées

Le conseil municipal a accepté de louer la salle des fêtes à Olivier DOUAT, sous forme de convention de mise à disposition pour des activités sportives les lundis, mardis et mercredis soirs, moyennant un loyer mensuel de 50 € et le remboursement des frais de chauffage sur relevé du compteur en période hivernale.

Il lui a été demandé de terminer à 20h pour permettre à d'autres personnes d'occuper la salle à partir de 20h30.

11. Schéma de défense extérieure contre l'incendie

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, prévoit que les communes organisent et structurent leur défense incendie en cas de sinistre.

Pour cela un arrêté municipal doit être pris avec en annexe la liste des points d'eau incendie publics, privés et privés conventionnés.

La commune a signé un devis auprès de la RESE organisme habilité pour faire ce schéma moyennant un montant de 5 000 €.

12. Eolien

Projet de Baignes: un compte rendu est donné sur la réponse du Tribunal administratif, mail d'Emmanuelle CAMILLERI qui relate les faits :

« Fin février, nous avons été fixés sur la date de l'audience au TA de Poitiers pour le projet éolien de Baignes. Celle-ci s'est déroulée le 6 mars dernier.

Pour vous expliquer un peu la procédure, un rapporteur public est en charge de lire le dossier et de le présenter au président du tribunal et à ses deux conseillers qui ensuite rendent leur jugement.

Le rapporteur public indique en général 48h à l'avance sur le lien de la préfecture (lien privé pour chaque affaire) le sens de ses conclusions.

Le dimanche 4 mars, nous avons donc pris connaissance avec stupéfaction du sens des conclusions du rapporteur public sur notre affaire, celui-ci demandait que le préfet annule partiellement ou totalement son refus et délivre sous un mois les permis de construire au promoteur EDF EN. La cause évoquée étant la méconnaissance des services du préfet de l'article L512-1 du code de l'environnement...

Le 6 mars Olivier BASSET de l'association de St Maigrin (l'association qui représente les associations de Charente Maritime qui se sont portées en soutien du préfet devant le tribunal) et moi-même nous sommes rendus au TA de Poitiers pour assister à l'audience où nous avions la possibilité de nous exprimer si nous le souhaitions.

Le rapporteur a présenté le dossier étayant le motif de ses conclusions (le point principal étant que selon lui, le promoteur a fait le nécessaire pour que le projet s'intègre bien dans notre paysage!)

Le président, après avoir donné la parole aux avocats présents, nous a donné la possibilité de nous exprimer, mais nous a bien fait comprendre que quoi qu'il en soit ceci n'était qu'une formalité!

Il nous a ensuite annoncé que le jugement serait rendu dans les 15 jours et jeudi nous avons appris, par la presse, que le président et ses conseillers ont suivi les recommandations du rapporteur public et enjoignent le préfet de délivrer les permis de construire.

Pour nous, dès le 4 mars, à partir du moment où nous prenons connaissance du sens des conclusions du rapporteur, c'est l'incompréhension la plus totale. Comment peut-il, au vu de tous les éléments en sa possession, l'avis défavorable du commissaire enquêteur, les conclusions de la DREAL et l'avis défavorable de la CNDPS sur lesquels le préfet a basé sa décision et a rendu un refus au promoteur, comment peut-il vouloir donner raison au promoteur? A quoi a donc servi l'enquête publique qui a bien montré le refus massif de la population? A quoi ont servi les différents travaux des services de l'état qui ont tous exprimés les mêmes conclusions défavorables à ce projet? à quoi a servi l'avis du préfet?

Je ne peux que conclure que le processus démocratique est bien mis à mal, et moi qui ai toujours cru en la justice de notre pays (sans doute tant que je n'y avais pas affaire...), je me retrouve avec un goût amer d'injustice dans la bouche.

Avons-nous tous tort? Et le rapporteur public aurait raison? Il n'y aurait pas d'impact sur notre territoire, notre paysage et les familles qui y vivent? Les éoliennes de 180m de haut vont se fondre dans le paysage, tout comme les coopératives céréalières, les bâtiments agricoles, les poteaux électriques et autres " éléments verticaux" éparpillés dans notre campagne (dixit le promoteur!).

Voilà, c'est donc une mauvaise nouvelle que je vous apporte, il va falloir maintenant nous organiser et sans doute faire appel de cette décision à la cour d'appel de Bordeaux.

Je vous tiendrai informée des prochains développements dans les semaines à venir. Merci pour votre soutien et pour toutes les actions que vous avez engagées jusque-là et que j'espère vous continuerai d'engager à nos côtés ; »

Projet de Messac

Avant d'engager le débat il est demandé si l'un des membres du conseil est concerné par le projet éolien, c'est-à-dire propriétaires ou exploitants sur la zone du projet ou ayant des proches concernés. Si tel et le cas ceux-ci ne peuvent pas prendre part au vote en raison du conflit d'intérêt : Aucun membre du conseil n'est concerné.

Le maire informe le conseil municipal que celui-ci doit délibérer, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de la Charente-Maritime d'ouverture d'enquête publique, sur la demande d'autorisation de la SARL Energie Eolienne de MESSAC, pour exploiter un parc éolien de 4 machines sur la commune de MESSAC. Cette délibération doit être entérinée pendant la durée de l'enquête publique qui se déroule du 21 août au 20 septembre 2018 inclus ou au maximum dans les 15 jours de la fin d'enquête, soit avant le 4 octobre 2018.

Le conseil a eu connaissance de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la commune de MESSAC du 6 juin 2018.

LES DECISIONS MUNICIPALES

Il ressort du débat que :

Tous ces projets axés sur la Transition Energétique POSitive devraient être étudiés au niveau communautaire. La nouvelle création de la SEM dont la CDCHS est adhérente, doit penser des solutions d'énergie positive adaptées à ce grand territoire en écoute et en concertation préalable avec sa population.

Notre territoire est particulièrement rural sur lequel nous nous attachons à préserver une qualité de vie dans nos villages, où l'intérêt paysagé a permis un développement touristique majeur. D'autre part, sur le plan agricole, les plantations de vignes délaissées depuis quelques années, retrouvent une croissance majeure sur notre relief de coteaux calcaire largement dynamisée avec l'essor du produit phare « Le Cognac ».

On ne peut que réagir à un projet démesuré qui n'apporte que des côtés néfastes à notre bassin de vie : on subit les conséquences directes sans tirer aucun bénéfice des rentrées fiscales que percevra la commune d'implantation.

Ces arguments mis en avant, le conseil procède à un vote à bulletin secret ; il en résulte :

Sur 11 votants : 11 Contre le projet

Par conséquent,

Le conseil municipal de LEOVILLE se positionne contre le projet de parc éolien de MESSAC.

13. Voirie

Un poste budgétaire toujours important, détaillé ci-dessous :

- Arasement d'accotement avec évacuation pour 8 010 € HT :
 Moulin neuf, Chez Boutin, Moulin de Puyrigaud, Chez Godet, Chez Chemineau, Chez Boyer, Chemin de Pons, Chemin du Logis des Rois ;
- Mise en œuvre en calcaire et rechargement pour 3 152 € HT : Moulin de la Barde, Logis des rois ;
- Point à temps automatique sur 6672 m² pour 9 411,75 € HT,
- Création d'un accès le long du terrain de tennis pour 2 810 €,
- Réparation de voirie suite aux inondations du printemps 2018 : 3 789 €.

Le département a aidé financièrement la commune à hauteur de 1 650 € dans le cadre des intempéries du printemps, ainsi qu'un montant de 12 453.87 €, dans le cadre des droits de mutation.

14. Informations diverses

- Signature d'une convention avec le lycée de PONS dans le cadre d'une formation en milieu professionnel avec Enzo NORMAND du 28 mai au 15 juin et du 5 au 30 novembre 2018,
- Intervention pendant 3 jours du chantier d'insertion « La Haute Saintonge fleurie » par convention avec la communauté des communes pour la taille, le désherbage, la plantation d'arbustes.
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de l'aire de loisirs et la piscine de la Pimperade : il a été demandé à toutes les communes membres de participer aux dépenses d'investissement, Léoville a délibéré favorablement.
- Un arrêté de reconnaissance de la commune en catastrophes naturelles a été publié le 16 août 2018, suite aux inondations, coulées de boue du 6 juin 2018 : les administrés ont été informés qu'ils avaient 10 jours pour déposer un état estimatif de leurs pertes auprès de leur compagnie d'assurance.
- Cérémonie du 11 novembre 2018, orchestrée par Hélène et Jacques CHOIME sur leurs travaux de recherches généalogiques des 30 morts pour la France avec leurs actes militaires, pour laquelle le conseil s'est mobilisé et a sensibilisé la population (voir rubrique développée par Hélène et Jacques CHOIME).

LE P.L.U.

Le Plan local d'urbanisme a été approuvé le 4 février 2014, consultable par tous en mairie. Il est régi par un règlement, dont les différentes zones avec leurs caractéristiques sont définies ci-dessous :

- 1. <u>Zone urbaine U</u>: zone déjà urbanisée et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. La zone et destinée à la construction d'habitation, de commerces, de services et/ou de bâtiments artisanaux dès lors qu'ils ne compromettent pas la vocation résidentielle de la zone.
- 2. Zone urbaine UX : zone équipée, réservée à l'installation d'activités commerciales, artisanales ou indus rielles.
- 3. <u>Zone A urbaniser 1AU</u>: zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour la construction d'habitation, de commerces, de services et/ou bâtiments artisanaux sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble, compatible avec les orientations d'aménagement fixées sur la zone, qui prévoit en particulier un phasage lié à la réalisation du réseau d'assainissement collectif
- 4. <u>Zone à urbaniser 2AU</u> : zone à urbaniser, fermée, destinée principalement à la construction d'habitation, sous forme d'opérations d'ensemble ; l'ouverture est conditionnée à une modification du PLU et au phasage fixée dans les orientations d'aménagement et de programmation.
- 5. Zone agricole A : zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle comprend 2 secteurs :
- <u>Le secteur Ap</u>, correspondant à la vallée et aux coteaux du Lariat, à protéger en raison de leur qualité paysagère ;
- <u>Le secteur Ah</u>, correspondant aux logements et corps de bâtiments isolés dans la zone agricole, dont l'évolution peut être admise à condition de ne pas nuire à l'activité agricole.
- 6. <u>Zone naturelle N</u>: zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger an raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, ou de leur caractère d'espaces naturels. Cette zone comprend 2 secteurs :
- <u>Ne</u>, correspondant aux équipements publics : le stade et l'espace de loisirs situés sur les rives du Lariat, en contact du bourg, où seuls les équipements d'intérêt public ou de service collectif sont admis,
- <u>Nt</u>, **correspondant** au château de Puyrigaud, pour un développement touristique. Elle englobe :
- <u>La zone inondable</u>, repérée par une trame au plan de zonage conformément à l'article R123-11 du code de l'urbanisme
- <u>La zone Natura 2000</u> « Vallée de la Seugne et ses affluents » (dont le Pharaon) protégés par les articles L414-1 et suivant du code de l'environnement.

TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PLU ET SON REGLEMENT SONT CONSULTABLES EN MAIRIE. IL SERA AUSSI AFFICHE AU TABLEAU EXTERIEUR.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Libellés	REAL 2017	PREVISIONS 20				
Excédent capitalisé	51 924,16	32 020,00				
Virement Section Fonctionnement		125 856,00				
Encaissement Cautions logement		1 800,00				
Emprunt achat matériel voirie	40 000,00	0.0000000000000000000000000000000000000				
FC TVA	5 179,08					
Subv Amendes police Trav Route Baignes	3 386,94					
Subv Dép Reliures Etat-Civil	316,00					
Subv. CG Réaménagement logement 2 école		4 123,00				
Subv CG Aménagement aire loisirs	4 075,07	HIQ 300042000 00000 00000				
Subv CG Extension bâtiment aire loisirs		14 700,00				
Sub∨ DETR Extension bâtiment aire loisirs		22 000,00				
Encaissement Cautions logement						
Opération ordre : Vente tracteur épareuse	21 445,76					
Opération ordre : éclairage public	1 067,00					
TOTAL	127 394.01	200 499.00				

Libellés	REAL 2017	PREVISIONS 2018
Déficit invest. Reporté	27 762,76	4 155,00
Dépenses imprévues		6 000,00
Rembt Capital Emprunts commune.	9 549,29	15 956,00
Rembt capital empts SDEER	1 089,16	
Versement Caution loyer		1 800,00
Concession licence informatique	2 226,24	2 300,00
Elaboration PLU		2 300,00
Travaux sur réseaux voirie	29 102,03	40 000,00
Travaux sur éclairage public	1 067,00	
Achat matériel bureau	102,60	
Achat mobilier cantine école	994,80	
Achat matériel divers		2 000,00
Achat matériel voirie	24 946,54	20 000,00
Reliures Etat-Civil	758,40	2 500,00
Travaux MAM	\$55-049 E3300	988,00
Aménagement extérieur aire loisirs	9 512,18	1967
Réaménagement logement n° 2 école	2 956,91	11 500,00
Extension bâtiment aire loisirs	840,00	65 000,00
Isolation plafond salle fêtes		12 000,00
Traaux terrain Football		3 000,00
Création colombarium cimetière		8 000,00
Moins value vente tracteur épareuse	18 445,76	3
Opération ordre : matériaux	1 127,98	3 000,00
Opération ordre : éclairage public	1 067,00	Accessor to an amount of the order
TOTAL	131 548,65	200 499,00

LE BLIDGET DE FONCTIONNEMENT

2 827,65

14 855,92

411,00

61,28

624,14

2713,67

38 335,77

2 700,00

2 597,13

12 131,00 21 445,76

239 462,68

2 850,00

500,00

200,00

630,00

2 738,00

42 230,00

2 900,00

2 462,00 125 856,00

20 000,00

12 131,00

505 594,00

15 000,00

LE BUDGET D	E FON	CHON.	NEMENI		
Libellés	REAL 2017	PREVISIONS 2018	Libellés	REAL 2017	PREVISIONS 2018
	2				
Prestation Service nettoyage rivière	352,00	600,00	Excédent reporté	192 582,06	229 609,00
Eau et assainissement	5 037,69	10 000,00	Rembt sur salaire pers.	46,40	
Electricité	10 851,40	13 000,00	Rembt sur charges pers.	8,63	
Gaz	352,34	330,00	Part Poste pour APC	13 599,00	13 599,00
Carburants	1 991,72	2 000,00	Rembt redevables	6 308,23	6 000,00
Alimentation	52,81	200,00	Concession cimetière		
Produits traitement	63,20	600,00	Redevances FT-EDF	640,89	640,00
Fournitures entretien	615,75	800,00	Contributions directes	124 769,00	126 615,00
Acquisit. Petit équipement	5 650,81	15 000,00	CVAE	3 779,00	3 827,00
Fournitures voirie	783,86	3 000,00	Autres impôts	268,00	
Vêtements de tra∨ail	189,49	200,00	Fonds Péréq. Recettes Interc.	7 113,00	
Fournitures administratives	593,19	700,00	Taxe droits mutation	19 789,47	19 000,00
Acquisition Fleurs	380,92	600,00	Dotation forfaitaire	34 877,00	34 619,00
Prestation service	200.	340,00	Dotation solidarité rurale	10 797,00	11 036,00
Entretien terrains	5 562,38	10 000,00	Dotation Nation Péréq TP	7 628,00	7 905,00
Entretien Bâtiments	13 287,10	74 482,00	Dotation élu local	2 962,00	2 972,00
Entretien autres biens : Maison JOYEUX	112,35	35	Rembt frais élections	273,72	8
Entretien Voirie	8 633,21	50 000.00	Part département aide sociale	170,00	
Entretien Matériel roulant	1 555.46		Dotation compensation TP	27,00	15.00
Entretien autres biens	977,20	A control of	Attribution Fonds dép TP	2 845,00	
Maintenance	1 706,85	U7 (1919) (1919)	Compensation TF	3 256,00	2 850,00
Assurances	3 975,54		Compensation TH	14 951,00	13 779,00
Versement organisme formation	0 0.0,0.		Taxe additionnelle FNB		128,00
Honoraires Comptable			Locations	31 619,24	30 000,00
Honoraires divers	837,21		Valeurs Mobilières	8,65	00 000,00
Honoraires avocat Maison JOYEUX	001,21		Don : jetons borne	200,00	
Frais alignement	35,00		Rembt sinistre	250,00	
Insertion annonces légales	79,00		Travaux en régie	1 127,98	3 000,00
Fêtes Cérémonies	4 427,31	Salara de Caral	Produit cession tracteur épareuse	3 000,00	3 000,00
Impression bulletin+desinsectisation	632,02	NAC VOTO OF THE CONTRACT OF TH	Différence valeur comptable vente tracteur épareuse	18 445,76	
Missions	53,04			10 443,70	
Frais affranchissement	582,65		TOTAL	501 092.03	505 594,00
Frais Télécom.	1 068,11			30 1 092,03	303 394,00
122 - 14 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		1 200,00			
Frais sur emprunt bancaire	250,00	175.00			
Cotis Association Maires	169,45				
Rembt gaz SIVOS - Cot Banque alimentaire	135,29				
Taxes carte grise	68,76	5,55,66 - 1,925 - 1			
Cotisations FNAL	45,00			A	
Cotisations CDG-CNFPT	336,00		(134)	N.	
Taxes Foncières	2 749,00	70-730-55-53			_
Personnel titulaire	32 345,65				
Cot prévoyance pers.titulaire	523,76			\\	
Personnel non titulaire	12 788,35			\\	
Cot prévoyance pers.non titulaire	155,21	170,00		\	[9]
Cotisations URSSAF	9 409,28		13 ext		
Cotisations Retraites	10 514,11				
Cotisations Pôle emploi	829,89	750,00			
Cationation Assum Danasanal	2 027 25	2 052 22			



TOTAL

Cotisation Assur Personnel

Cotisat. FNC Sup Familial

Indemnités Maire - Adjoints

Cotisat. Organismes Regroupement

Valeur comptable vente tracteur-épareuse

Medecine travail

Subventions Intérêts emprunts

Virt Section invest

Dépenses imprévues

Reversement FNGIR

Cotisat Retraite Elus Service Dép Incendie

ACTIVITES SPORTIVES





Venez bouger avec nous



Cours accessibles à tous, variés, dans une ambiance conviviale et familiale

Lia, Step, Renforcement musculaire, Gym ballon, Zumba, Strong (hiit), Pilates, Stetching.

Reprise le 10 Septembre 2018 à la salle des fêtes de Léoville





Delphine vous accueille avec le sourire Brevet d'Etat des métiers du fitness

Association Léovivre 0967706319



SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE

Le SIVOS est la collectivité
territoriale qui administre le
fonctionnement de notre RPI
composé de 3 classes :
Léoville/Vanzac/Vibrac
et 7 communes adhérentes :
CHAUNAC-LEOVILLE-MESSACMORTIERS-SAINT MEDARDVANZAC-VIBRAC

Les enfants de Maternelle sont encadrés par Florence NAULLEAU Institutrice à l'école de VIBRAC. Elle est assistée par Sandra GENTY en tant qu'aide maternelle.

Margaux GENDRE accueille à l'école de VANZAC les CP et les CE1. Elle est aidée par Nathalie MASSON deux après-midis par semaine.

Les CE2, CM1 et CM2 sont avec **Adeline GLAIN** à l'école de LEOVILLE. Une Aide de vie scolaire accompagne un enfant.

les enfants sont pris en charge par les enseignants 10 mn avant l'heure de la rentrée en classe.

Les communes ayant opté pour le retour à la semaine de 4 jours, les horaires des classes sont désormais les suivants:

VIBRAC 9h00 à 12h00 et 13h40 à 16h40 VANZAC 8h55 à 11h55 et 13h35 à 16h35 LEOVILLE 8h50 à 11h50 et 13h30 à 16h30

Si vous avez besoin d'informations au sujet du fonctionnement du SIVOS, vous pouvez vous adresser aux élus :

A la suite de la démission du Président, les délégués doivent élire un nouveau bureau. Les Vice-présidents à ce jour sont:

Christine GENTIS Vice-Présidente Commune de VANZAC, 06 47 57 20 63

Carel LANDREAU Vice-Président Commune de VI-BRAC, 06 99 46 18 70

Emmanuelle CAMILLERI Vice-Présidente Commune de LEOVILLE, 06 61 30 04 53

le Bus scolaire:

Ce service est gratuit uniquement pour les enfants scolarisés dans leur commune de résidence qui empruntent le trajet école/garderie. Un imprimé de demande de carte peut être retiré à la mairie de Léoville. Les horaires de passage du bus sont affichés dans chaque école.

La Cantine:

Maryvonne et Patricia sont en alternance à Léoville et Vibrac. Nathalie est présente sur le site de Vanzac.

Le prix du repas enfant est facturé 2,30 €uros, celui d'un adulte 4,50 €.

Des menus (un pour la période chaude, l'autre pour la période froide) ont été élaborés avec la participation de la diététicienne à la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, ces menus sont revus plusieurs fois dans l'année (produits saisonniers) et consultables dans chaque cantine et chaque école.

La Garderie périscolaire:

Nathalie assume cette fonction sur le site de Vanzac aidée par **Sandra**: les jours scolaires de 7h 30 à 9h et de 16h30 à 18h45. La participation des familles est de 1 €/heure, le reste étant pris en charge par le SIVOS.

ECOLE DE LEOVILLE

Le mardi 6 Novembre 2018, notre classe a accueilli Hélène et Jacques CHOIME. Ils sont intervenus pour nous parler de la généalogie. Nous les avons trouvés très sympathiques et ce qu'ils nous ont raconté nous a beaucoup intéressés. Nous avons appris de nombreuses choses, par exemple que la généalogie est un loisir et non un métier, ou encore que les recherches généalogiques ne s'arrêtent jamais. Nous avons même pu faire notre propre arbre généalogique. Certains l'ont même déjà terminé!

Nous tenons à remercier Hélène et Jacques pour leur gentillesse et leur intervention.



Jacques et Hélène CHOIME dans notre classe



Présentation de l'arbre généalogique de Jacques CHOIME



Le dimanche 11 Novembre, nous avons célébré la commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale. Devant l'église, près du monument aux morts, les cloches ont sonné. Le maire a fait un discours, puis nous avons appelé les morts pour

la France. Nous avons chanté la Marseillaise, la fanfare est arrivée pour ouvrir et fermer les bancs. Et nous avons lu les lettres que Charles envoyait à Lulu (de l'album que nous avons étudié à

l'école *Lulu et La Grande Guerre*, Fabian GREGROIRE). Des enfants ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. Et nous sommes allés dans la salle des fêtes où il y avait l'exposition de Mme et M Choime sur la généalogie des morts de Léoville. Et à la fin, nous avons mangé et bu tous ensemble.



les bébés Léovillois de Décembre 2007 à Avril 2008





10 ans plus tard... A quand le porté de maman?



ECOLE DE VIBRAC

L'an dernier, le thème des **Animaux de la ferme** a été retenu; à partir de Janvier, nous avons appris à les reconnaître, à nommer le mâle, la femelle et son petit à l'aide d'un grand imagier. Parallèlement, nous avons mené en sciences des activités qui nous ont conduit à les catégoriser, à acquérir des connaissances autour de leur alimentation, de leur mode de reproduction, ...

-Première sortie au contact des animaux :

Mini-ferme pédagogique de Saint Georges D'Antignac







Durant cette journée, les élèves ont pu assister en direct à l'éclosion d'un caneton et donner le biberon aux chevreaux.





-<u>Classe verte</u>: Séjour de 2 journées avec une nuitée au centre du LOUP GAROU à Lezay en Deux-Sèvres

En lien avec notre projet de classe, les élèves sont partis fin juin pour une immersion au contact des animaux de la ferme. Quelques bons moments de vie au Centre pédagogique du Loup Garou :









Quelques activités proposées: la fabrication du beurre, le cardage et le filage de la laine de mouton, le nourrissage des animaux,...













Une sacrée expérience de vie collective qui a permis à chacun de SE DECOUVRIR et de GRANDIR!

ECOLE DE VANZAC

Bette année, nous travaillons sur les continents, les pays de et les drapeaux du monde ct chaque nouvelle période nous voyons un continent. Nous apprenons des chants du monde et l'anglais.





En lecture, mour lisons des livres sur les pays du monde. Lar exemple nous avans lu la Cour Eilfel a des ailes? "Les loup qui reculait - faire le tour du monde? Nous livons auni des livres sur l'Afrique les pôles, l'atmérique, l'Éléanie, l'atmie,

Du lunde 8 au vendrede 12

octobre nous avans goûté

questre fruits d'autres pays

pour la semaine du goût.

Nous avansgoûté de la mangue,

de la grenade, du fruit de la passion

et du pomolo.





Es outs plastiques, nous avons
découpé des tour Eillel et des
ronds. Nous avonsoursi
découpé la tête de la Joseph
et un lui a déssiré un corps
et un rousage. Nous trans
oullerons sur tous les arts
oles continents. Par exemple
nous fabriquerons des mar

LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES



Depuis Août 2013 la Maison d'Assistants Maternels Les Apprentis-Sages a ouvert ses portes. Elle se situe au cœur du bourg, sur la petite place, près du multi-service. Trois assistants maternels (2 femmes et un homme) accueillent 12 enfants de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

L'été passé, pour la première fois, les enfants ont pu découvrir la piscine de Vibrac . Au mois de mai, les enfants qui rentraient en septembre à l'école, ont passé plusieurs matinées à l'école de Vibrac et de Fontaines d'Ozillac. Ils ont également mangé à la cantine de Vibrac.

La M.A.M a toujours autant de demandes. Elle est gérée par l'association O Caz' Ou.

Comme chaque année nous remercions vivement la commune de Léoville ainsi que Bernard Esteffe (très apprécié des enfants tracteur-tondeuse oblige!!!) et Sylvie notre aimable et sympa secrétaire de mairie.

Pour toutes informations vous pouvez nous contacter au 05-16-05-06-55 (de 9h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30).

Nous vous souhaitons une excellente année 2019, que les gens que vous aimez soient en bonne santé.

Laurence BLONDEL

Emilie PICQ

Clément Portejoie

Assistants maternels





ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis Septembre 2018 un accueil de Loisirs a ouvert ses portes dans l'école maternelle de Vibrac. C'est l'association la Tête en Friche qui gère cette structure. L'accueil de Loisirs prend en charge les enfants à partir de 3 ans le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la Tête en Friche par :

mail: accueildeloisirsvibrac@gmail.fr

facebook:latetenfriche17

téléphone: 05-46-04-51-62

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019.

L'ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES du RPI (Chaunac, Messac, Léoville, Mortiers, St Médard, Vanzac et Vibrac)

L'APE est constituée de parents bénévoles. Ils s'investissent dans l'organisation de manifestations afin de récolter des bénéfices qui servent à financer sorties scolaires, matériels et animations pour les enfants des 3 écoles.

L'assemblée générale a vu le bureau entièrement renouvelé. Nous prenons le relai d'une équipe qui s'est impliquée, pendant de nombreuses années et nous les en remercions.

Pour l'année scolaire 2018/2019 le RPI compte 69 élèves :

Vibrae: 23 (6 PS, 9 MS, 8 GS) avec Florence NAULCAU Vanzae: 18 (4 CP, 10 CC1, 4 CC2) avec Margaux GCNDRC Léoville: 27 (4 CC2, 10 CM1, 13 CM2) avec Adeline GLAIN



L'année 2018, deux voyages ont été offerts aux écoles. Les maternelles de Vibrae ont passé 2 jours à Lezay (https://www.loup-garou.fr/, voir article école de Vibrae) pour découvrir les activités quotidiennes du travail de la laine. Les grands de Léoville ont profité de 2 jours au centre de l'Estaque à Meschers (17), entre plage, pinède et estuaire.

Animations:

08/04/2018 — Restauration pour les participants des Foulées de Léoville, en collaboration avec l'association Léovivre

06/07/2018 – Fête des écoles à Vanzae: structures gonflables, balades en poney, expo photos, atelier maquillage, chansons des enfants et apéritif dinatoire en collaboration avec Pizza Gégé.

18/12/2018 — Journée de Noël : Cinéma le matin, repas festif à Léoville, après-midi d'activités manuelles, chants





Manifestations à venir

Retrouvez-nous aux Foulées de Léoville le 14 avril et la Fête des écoles le 5/6 juillet!

Nous vous proposerons également tout au long de l'année d'autres occasions de venir nous soutenir et partager un moment avec les enfants.

Marie Le Roux, Michelle Jones, Nathalie Dupuy, Jean-Baptiste Balsan, Catherine Lutard, Lindsey Hewson, Fabrice Arnaud, Léa Quinson, Florence Pougnaud, Emilie Jullion, Ophélie Parent et Bénédicte Landreau et tous les parents d'élèves bénévoles

vous souhaitent une bonne et heureuse année

et vous invitent à les rejoindre ! lerouxmarie85@gmail.com

LEOVIVRE (Site internet www.leovivre.com)



Au seuil d'une nouvelle année Nous présentons à chacun de vous, de vos familles, nos vœux pour 2019.

Il est peut-être nécessaire de faire une rétrospective rapide sur le but de notre association, ses objectifs et ses réalisations, passées, en cours ou à venir. La plupart d'entre vous sont déjà informés mais nous comptons parmi la population du village des nouveaux arrivants ignorant sans doute ce qui nous anime.

L'association Léovivre n'est pas un comité des fêtes même si sur certains points elle pourrait y être assimilée. Créée par une dizaine de membres, il y à 25 ans, régie par la loi de 1901. Son but : tisser du lien par le sport, les loisirs, la culture, l'animation de la commune, elle renforce une offre déjà conséquente, des autres asso-

ciations locales très actives elles aussi, et avec lesquelles des actions communes peuvent être entreprises.

En 2018, l'année a commencé par la venue de Barbara Deschamps, ayant accepté de traverser la France, pour nous présenter son tour de chant chargé d'émotion. Nous avons accueilli à cette occasion des spectateurs venus de loin (Nantes, Poitiers etc..) Quelques dimanches ont rassemblé les générations autour de jeux de société qui se terminent par un goûter.

Les Foulées, bien que dans un contexte humide, ont rassemblé 350 participants. Beaucoup, parmi vous, en sont les acteurs par votre présence bénévole, vous contribuez au succès de cette manifestation. Merci et rendez-vous le 14 avril pour la quinzième édition.

Un groupe de 7 personnes a bénéficié de la formation aux premiers secours, formation prise en charge financièrement par l'association. Si d'autres personnes souhaitaient suivre cette formation qu'elles le fassent savoir, il faut un groupe d'environ dix participants et y consacrer une journée.

Le concert organisé dans le cadre de la fête du plan d'eau le 30 juin a été malheureusement abrégé par un violent orage qui a laissé un bref temps pour tirer quand même le feu d'artifice, les aléas des manifestations en plein air...Le lendemain le soleil revenu, le traditionnel repas champêtre réunissait bon nombre de Léovillois à l'aire de loisirs ou chacun choisit la formule qui lui convient, Frédéric nous a permis d'admirer une exposition de voitures anciennes, merci à lui.

La saison s'est terminée par le marché nocturne sur la place du village, avec de nombreux stands offrant un éventail de choix gustatifs ou artisanaux. Une animation musicale s'est prolongée dans la nuit.

En ce début 2019 des activités continuent.

La section gymnastique animée par Delphine, compte vingt cinq adhérents(es), les communes voisines y sont fortement représentées, le dynamisme de l'animatrice fait l'unanimité. (*Lundi de 9h30 à 10h30- Vendredi de 19h à 20h*)

Au mois de Septembre, nous avons aussi mis en place grâce à l'arrivée et à l'implication bénévole de Tamiko, un groupe de conversation français-anglais, une quinzaine de participants de différents niveaux travaillent pour améliorer ou découvrir la langue anglaise, dans une ambiance ludique. Merci Tamiko . (Mardi de 17h45 à 19h30 salle de classe 2)

Le groupe théâtral se réunit chaque mardi pour peaufiner une pièce que nous espérons voir en cours d'année, la rédaction d'une pièce n'est pas chose aisée, nous sommes sûrs que l'inspiration ne fera pas défaut. Ce groupe est composé d'acteurs venant de communes plus ou moins éloignées, sous la houlette de Edwige et Christian; je veux saluer ici Jean-Pierre qui chaque mardi vient de Châteauneuf pour retrouver les amis et travailler dans la bonne humeur.

Nous réfléchissons à un projet ambitieux qui consisterait à mettre en place, des jardins partagés avec une initiation à la permaculture, en collaboration avec, pourquoi pas les enfants de l'école. Nous serions heureux de savoir si c'est un projet qui vous intéresse. Tout au long de l'hiver d'autres après-midi récréatifs, au printemps un concert dans l'église, le 14 avril les foulées, puis comme le veut la tradition fête à l'aire de loisirs peut-être sous une nouvelle forme. Mi-aout le marché nocturne avec une animation.

Je tiens a remercier la municipalité de Léoville- ainsi que celle de Vibrac- pour la mise à disposition des salles des fêtes. Un site internet, <u>www.leovivre.com</u> qui se voudrait plus interactif, essaie de faire passer le maximum d'infos, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Merci.

D'autres propositions vous seront certainement faites, nous sommes aussi à l'écoute de vos idées et vous accueillerons avec grand plaisir si vous le souhaitez . Dans un souci écologique nous aimerions avoir les adresses courriel de vous tous pour éviter le gaspillage de papier.

Que 2019 soit pour vous tous une bonne et heureuse année.

M-F Landreau

La troupe de théâtre "Le pied en coulisse" forme le projet de vous présenter au début Avril une œuvre de Christian et Edwige Girodeau intitulée :

ALLO ZEUS, ici JUPITER!

Une pièce loufoque qui pose la question suivante : Qu'est-ce qu'un Héros des temps modernes ? Les comédiens se préparent.....Ils viennent d'horizons divers :

De Vanzac, Micheline Gorry, Gérard Guérineau, Francine Mercier, Chantal Petit, et Lilou la benjamine!

<u>De Léoville</u> : Arlette Baudry, Bernard Esteffe (technique son), les Girodeau ,

Marie-France Landreau (programmes et diffusion) Micheline Marot

De Fontaine d'Ozillac : Serge Bedochaud

<u>De Vibrac</u>: Jean-Luc Perdrieau (technique lumière)

<u>D'Ozillac</u>: Béatrice Auguste, Roland Auguste (technique prise de vue et arrangements son), Jean-Marc Martinière, Nicole Per-

driaud,

<u>De Réaux</u> : Jean-Michel Girodeau

<u>De Jonzac</u>: Béatrice Gallais et Alice Sola

De Château neuf / Charente : André Avril et Jean-Pierre Simon

La troupe se retrouve pour travailler tous les mardi de 20h30 à 22h30 dans la salle des fêtes du village, prêtée et chauffée gracieusement par la municipalité de Léoville à qui nous adressons nos vifs remerciements.





Réunion bénévoles pour les foulées :

la réunion pour l'organisation des foulées et l'information aux bénévoles se tiendra le **mercredi 27** mars 2018 dans la petite salle des fêtes de Léoville. Je vous rappellerai cette réunion ainsi que la date des foulées ultérieurement. Si vous n'avez encore jamais été bénévole sur cette course et souhaitez vous joindre à nous, merci de me contacter au 06 61 30 04 53 ou par mail à chezpiron@qmail.com.

Avis aux photographes en herbe : si vous souhaitez participer et prendre des photos sur quelques endroits privilégiés du parcours, merci de me le faire savoir, afin de pouvoir présenter aux coureurs et aux marcheurs une plus grande vue de leurs course / marche. Merci par avance.

Si vous êtes habituellement bénévoles et ne pouvez pas être présent soit à la réunion d'organisation, soit le jour des foulées, merci de m'en informer. Au plaisir de vous retrouver à cette occasion,

Emmanuelle Camilleri

FOOTBALL CLUB LEOVILLE



Le Football Club de Léoville c'est aujourd'hui 105 licenciés (115 en fin de saison dernière), les effectifs sont donc stables mais le club a connu une évolution importante cette saison.



En effet, nous avons dû nous résoudre à supprimer la deuxième équipe sénior en raison d'un effectif trop juste. En contrepartie, nous avons entamé un virage important en direction des jeunes, avec notamment la création d'une nouvelle équipe féminine en catégorie U11U13F. Cette nouvelle équipe, qui vient s'ajouter aux deux équipes existantes, une équipe U14U17F et une équipe sénior F, nous a permis de postuler pour l'obtention du Label Ecole Féminine de Football décerné par la Fédération Française de Football. La bonne nouvelle est tombée début décembre, le label nous a été remis le mercredi 9 janvier par les responsables du football féminin du district de Charente Maritime à la salle des fêtes de Léoville. Ce label vient récompenser les efforts de l'ensemble du club, de ses dirigeants et de ses éducateurs en direction des jeunes, efforts qui se traduisent par d'excellents résultats dans

toutes les catégories.

Catégorie U9:

Responsable Gaetan Micheau,

Matches sous forme de plateaux le samedi après midi, pas de classement, juste le plaisir de jouer et de progresser

Catégorie U11:

Responsable Manu Geay

Bilan à la fin de la deuxième phase : 4 victoires, 1 défaite

Catégorie U13:

Responsables Roland Gaignerot et Giordy Audouit (Montendre)

Bilan à la fin de la première phase : 1er

Catégorie U11U13F:

Responsables Nicolas Gaignerot et Alexandra Menanteau

Apprentissage difficile pour cette catégorie, mais la première victoire se rapproche, courage les filles

Catégorie U15:

Responsable Frédéric Combeau

Bilan à la fin de la première phase : 3ème

Catégorie U17:

Responsable Clément Portejoie

Bilan à la fin de la première phase : 6ème

Catégorie U14U17F:

Responsable Pascal Portejoie

Bilan : 1ère à la fin de la première phase, 5ème en deuxième phase avec la découverte du championnat régio-

nal à 11

Séniors:

Responsables Clément et Pascal Portejoie

Classement fin décembre : 3ème, l'accession est toujours envisageable

Séniors F (en entente avec Jonzac):

Responsable Aymen Mhamdi (Jonzac)

Classement après la première phase : 2ème

En parallèle de la création de l' Ecole Féminine de Football, nous nous sommes engagés dans le **Programme Educatif Fédéral** dont l'objectif est de coupler le jeu et la formation du joueur à travers différents thèmes (Santé, Engagement citoyen, Environnement, Fair-Play, Règles du jeu Arbitrage, Culture foot.

Nous voudrions profiter de ce moment pour remercier chaleureusement nos sponsors, en particulier les **Etablissements Landreau** qui ont offert une superbe veste aux filles de l'équipe U14U17. Cet équipement donne un cachet et une âme supplémentaires à nos filles lors de leurs nombreux déplacements aux quatre coins de la ligue d'Aquitaine.

Afin de continuer à nous développer nous souhaiterions également étoffer notre encadrement au vu des nombreuses équipes engagées en championnats. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous souhaitons de très joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année à l'ensemble des Léovilloises et des Léovillois.



L'ACCA

L'ouverture générale de la chasse s'est effectuée le 9 Septembre 2018, après une chasse anticipée de la caille et de la tourte-relle

La chasse du sanglier a débuté le 2 juin 2018 suite à des dégats sur les cultures et se poursuit.

La population de chevreuils étant stable, il nous a été attribué le même nombre de marquage qu'en 2017.

Les 10 et 11 mars 2018, un concours de meutes de chiens dans la voie du chevreuil organisée par l'AFACCC17s'est déroulé sur la commune de Léoville et les ACCA voisines.

Le 3 juin 2018, le repas boeuf braisé a été servi à l'issue du concours de pétanque.

Le 27 octobre 2018, une chasse à courre sur chevreuil a été menée par l'équipage du Rallye les bois de Signac. La soirée s'est terminée par la traditionnelle choucroute.

L'ACCA a perdu un de ses membres en la personne de Patrick Debroevre, décédé le 25 Décembre 2018.

Manifestation future:

Le 2 Juin 2019 : concours de pétanque et repas grillade de boeuf

Bonne et heureuse année 2019 Le bureau de l'ACCA.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Comme chaque année, nous organiserons les travaux de fleurissement du village début Mai et nous comptons sur vous, gentils compagnons, pour nous aider. Cette activité est ouverte à tous, faites-vous connaître au 05 46 70 60 41.

Merci . Edwige Girodeau.



CLUB DU LARIAT

Tout au long de l'année 2018, le Club du Lariat a poursuivi ses activités traditionnelles tout en affichant un dynamisme, un esprit d'échange et de partage qui attire de plus en plus d'adhérents .Actuellement, ils sont 142 venant de 11 communes de Haute Saintonge et du Sud Charente parmi lesquels 103 pratiquent des activités de randonnées pédestres. Chaque jeudi, de 9 heures à 11 heures, ils se répartissent en 2 groupes pour parcourir 5 ou 9 kilomètres, selon les capacités physiques de chacun. Chacune de ces sorties hebdomadaires s'achève par un moment de convivialité autour de gâteaux fabriqués et offerts par les adhérents.

Des sorties et des journées à thème ont également été organisées tout au long de l'année :

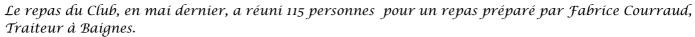
- Journée « Enoisage », à Léoville, en Février, avec dégustation de merveilles.

-Sortie à Brouage et découverte du marais rochefortais en Juin pour 80 randonneurs.

-Déjeuner Champêtre chez Odile et Francis Renaud à Guizengeard, en Juillet, pour clore la saison avec 95 participants.

-Sortie à Saint Christophe du Double (33), avec déjeuner au bord du Lac où Bernard Dubois et son épouse ont accueilli 58 personnes.

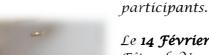
-Enfin, en Octobre, 114 personnes ont partagé un menu aux saveurs d'automne autour de la « Morue des Vendanges ».



Les rencontres mensuelles, autour des jeux de société se déroulent chaque premier mercredi du mois à partir de 14 heures, à la Salle des Fêtes de Léoville.

Quant au Club « Brin de Laine » organisé et animé par Madame Renée Bernard qui nous a quittés en décembre 2017, il poursuit ses activités de tricot et de montage de couvertures grâce au dévouement de Colette Delaunay qui a repris le flambeau et que le Conseil d'administration du Club tient à remercier vivement.

L'assemblée Générale a eu lieu le 9 Janvier 2019. L'après-midi s'est achevé avec le gouter offert à l'ensemble des participants. Pour cette nouvelle année, quelques innovations sont en cours de réflexion. Parmi, les projets, une formation à l'informatique gratuite proposée par la Fédération « Génération Mouvement » de Charente Marítime, est prévue à Jonzac, en Janvier 2019, pour une quinzaine de



Le **14 Février** la Journée « Enoisage »aura lieu à la Salle des Fêtes de Vanzac.

Le **samedi 18 Mai**, le repas annuel du Club sera organisé à la Salle des Fêtes de Léoville.

Le **11 Juillet**, la saison des randonnées s'achèvera dans le décor bucolique de la commune de Guizengeard.

En Septembre un parcours de randonnée avec déjeuner au restaurant est à l'étude sur la Charente.

Le 24 Octobre, selon une tradition, désormais bien établie, la

« Morue des Vendanges » sera de nouveau à l'honneur.

Enfin, une étude est en cours pour organiser un voyage sur 3 jours pour aller découvrir le plateau du Larzac, en Aveyron, en **juin 2019**.

Toutes les personnes intéressées par les activités du Club sont invitées à nous contacter pour obtenir tous les renseignements leur permettant d'adhérer à l'Association.





PRESERVER NOTRE PAYSAGE ET NOTRE HABITAT SANS EOLIENNES

Vous trouverez ci-dessous la situation des projets sur notre secteur. La plupart des projets sont en contentieux dans les cours de justice de Poitiers ou de Bordeaux, et nous attendons les différentes dates d'audience. Au printemps, nous avons organisé une marche et une cagnotte au profit des associations de Charente maritime pour continuer notre défense contre le projet de Baignes EDF EN, afin de financer les frais de notre avocat. Nous avons récolté à ce jour un peu plus de 3000€ et vous en remercions vivement. Le département a mis en place courant décembre un observatoire de l'éolien, présidé pour Mr Bussereau par Mr Quillet, et nous faisons partie des quelques associations qui ont été invitées à y participer. Nous ne manquerons pas de relayer les informations par l'intermédiaire d'emails en cours d'année. Un cahier de doléances a été crée à la mairie, il est important, tout comme au cours des enquêtes publiques d'aller vous y exprimer. Sur tous les sujets que vous souhaitez, mais n'oubliez pas notre combat contre les nombreux projets éoliens! Meilleurs vœux !

Projet EDF EN Baignes Sainte Radegonde (16): Le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable, suivi d'un refus du préfet de Charente, contesté par EDF EN auprès du tribunal administratif de Poitiers, qui a décidé de donner raison au promoteur et a enjoint le préfet à délivrer les autorisations d'exploiter. EDF EN a ensuite soumis à nouveau les dossiers de permis de construire au préfet, les mêmes que ceux qu'il avait tacitement refusés, et le préfet les a cettefois ci accordés au 24 juillet 2018. L'association de Saint Maigrin, représentant les associations de Bran, Léoville, Messac et Vanzac a décidé de contester la décision du TA de Poitiers en portant recours devant la cour d'appel de Bordeaux par l'intermédiaire de son avocate. Une procédure de sursis à exécution est aussi en cours. Date d'audience en attente.

Projet EDF EN St Ciers et St Germain (17): Le commissaire enquêteur avait donné un avis défavorable, suivi d'un refus du préfet de Charente-Maritime, ici aussi contesté par EDF EN auprès du tribunal administratif de Poitiers, qui a donné raison au préfet. EDF a contesté la décision du TA de Poitiers en portant recours devant la cour d'appel de Bordeaux. Date en attente.

Projet ABO WIND Nieul le Virouil et Allas Bocage (17): Une victoire temporaire. ABO Wind a été débouté dans son procès face au préfet de Charente-Maritime, refus du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter par le T A de Poitiers. Abo wind a fait appel de la décision devant la cour d'appel de Bordeaux. En attente de date.

Projet EOLE RES à Brossac, **Bardenac**, **Yviers et St Vallier (16)**: après l'avis du commissaire enquêteur, le préfet a délivré l'autorisation d'exploiter le 16 avril 2018.

Projet EOLE RES à Baignes et Chantillac (16): Suite au rapport du commissaire enquêteur, le préfet a prolongé trois fois le délai d'instruction puis le préfet a délivré l'autorisation d'exploiter le 16 avril 2018 ainsi que les permis de construire. Le promoteur fait demande d'autorisation de défrichement. La surface de forêt qui pourrait être défrichée pour 3 projets est la suivante : Baignes-Chantillac (4,38 ha), Brossac-Bardenac-Yviers (4,02 ha) et Chillac-Oriolles (3,60 ha) soit un total de 120 000 m² de forêts massacrées pour ces trois projets. L'association de Baignes en Charente est en attente de réponse du Tribunal Admistratif.

Projet WINDSTROM Messac (17): L'enquête publique s'est déroulée de mi aout à mi septembre 2018, avec une forte opposition des populations locales. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable dans un rapport plein de bon sens. Je cite une partie de son rapport :

- la commune de Vanzac sera encadrée par les projets de Baignes et de Messac. Le croquis fourni par le porteur de projet en page 38 du mémoire en réponse montre que ce village devrait avoir **un visuel sur 4 projets.** Le croquis chiffre à 172°, la partie d'une aire, centrée sur Vanzac, qu'il qualifie d'« espace de respiration ». Nous en déduisons donc que la partie complémentaire de 188° de cette aire fera peut-être face à des difficultés respiratoires.

La décision du préfet de Charente-Maritime est à suivre.

Projet EOLE RES à Chillac et Oriolles (16): après l'avis favorable du commissaire enquêteur, le préfet a refusé le projet en 2014, pas de nouvelles informations depuis.

Nous sommes toujours à votre disposition pour toute information. 05 46 86 17 06 chezpiron@gmail.com



LES SERVICES ET LES COMMERCANTS DE LA COMMUNE



LES SERVICES HABITUELS:

- Dépôt d'espèces
- Retrait d'espèces
- Envoi et paiement de mandats cash
- Dépôt de chèques
- Retirer ou déposer colis et courrier
- Recharge mobile La Poste
- Achat Timbres poste et enveloppes
- Achat emballage colis et Chronopost

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi: de 9:30 à 12:30 Mercredi: de 9:30 à 12:30 Jeudi : de 9:30 à 12:30 Vendredi: de 9:30 à 12:30 Samedi: de 9:30 à 12:30

Lettres - Colis - Banque Postale

Tél: 05 46 70 61 01 Web: laposte.fr

LES OFFRES DU MOMENT



IDEES CADEAUX: PIECES DE 10€, 50 € EN ARGENT ET PIECES DE 200 € EN OR

Grâce à un équipement connecté installé à domicile, votre parent peut contacter à tout moment (24h/24 et 7j/7) les équipes de téléassistance pour une alerte, une question ou juste un appel de convivialité.

Ces services sont opérés par le partenaire de Veiller sur mes parents SAS, Europ Téléassistance.





DEJA 10 ANS D'EXISTENCE !!!!!!!!!!!!!

C'est en janvier 2008 que l'Agence Postale Communale de Léoville a ouvert ses portes.

10 ans de partenariat entre la Mairie et la Poste qui permet de maintenir les services de proximité.

10 années au cours desquelles le bureau s'est embellit, s'est pourvu d'un ordinateur et d'une imprimante à la disposition du public, d'une tablette à partir de laquelle les clients peuvent accéder à l'ensemble des services en ligne proposés par le groupe La Poste, mais aussi aux principaux services publics comme la CAF, l'assurance maladie, le pôle emploi, Légifrance (Textes de lois), le cadastre, payer ses amendes....

A l'heure où il est tant question d'écologie et aussi de hausse du carburant ... ces services publics de proximité sont une belle alternative. Pouvoir venir chercher ou envoyer son colis ou courrier sans avoir à faire une dizaine de kilomètres c'est un atout qu'il nous faut choyer.

LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CREATIVES





HL'Ombre D'un Frêne



CHAMBRES D'HÔTES

Nichée dans un écrin de verdure, à l'ombre d'un frêne, où resplendissent pavots, valérianes, roses trémières, acanthes et autres splendeurs, cette longère charentaise invite les voyageurs à venir s'y prelasser et au cours de douces nuits y composer des rêves sans fin......

Le Bourg 17500 LEOVILLE Tèl: 06 31 22 38 42

Page Facebook:

https://www.facebook.com/patsali17/

Mail: patsali@outlook.fr







LES ARTISANS ET COMMERCANTS LEOVILLOIS















Boulangerie Patisserie Bref Joël Le Bourg 17500 Léoville Tel: 0546706139











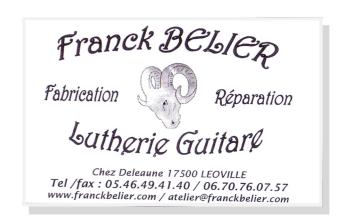


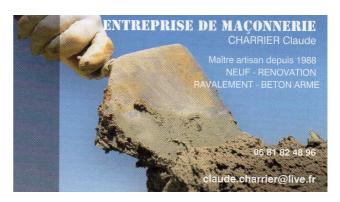


Equipements et Installations Electriques, Thermiques et Sanitaires Mr ARNAUD Fabrice

Chez Messac - Tél: 09 67 35 75 61

Mob: 06 83 28 03 61 - E mail: arnaud.eiets@orange.fr





Boucherie Charcuterie Multiservice PROUTEAU
Tél 05.46.70.61.05



INFORMATIONS DIVERSES

Déchèterie de BAIGNES Champ du moulin à vent 16360 TOUVERAC Tel 05.45.79.19.24

Horaires été & hiver

Matin Après midi

L 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

M Fermé Fermé

M 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

I Fermé Fermé

V 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

S 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

D Fermé Fermé

DÉCHETERIE DE MONTENDRE Z.I du Lézard Tél / Fax 05 46 49 08 78 HORAIRES ETE & HIVER									
	Matin	APM							
Lundi	9h00-12h30	14h-17h30							
Mardi	9h00-12h30	14h-17h30							
Mercredi	9h00-12h30	14h-17h30							
Jeudi	9h00-12h30	14h-17h30							
Vendredi	9h00-12h30	14h-17h30							
Samedi	9h00-12h30	14h-17h30							
Dimanche	Fermé	Fermé							

Vous êtes perdus ?

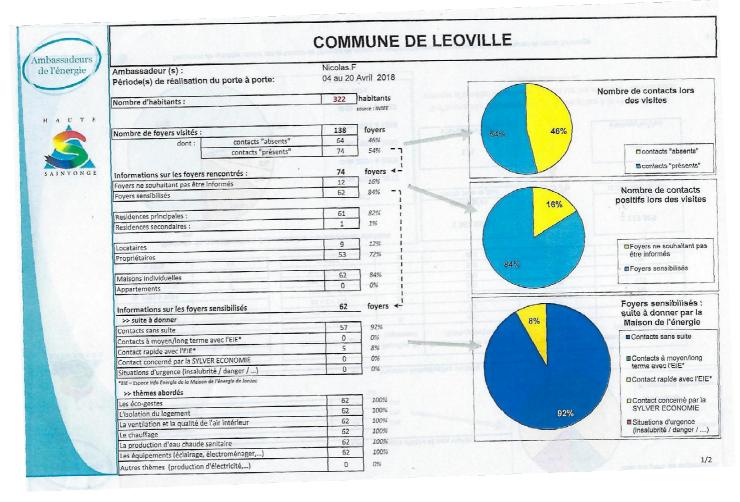


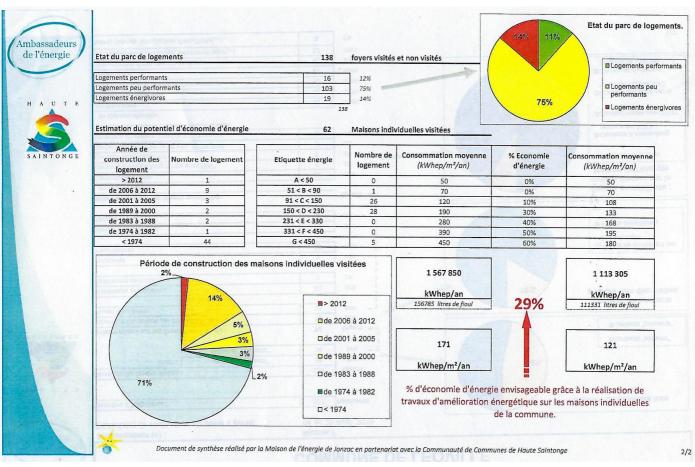


SOMMAIRE

- 11 L'éco-prêt à taux zéro
- 18 La TVA à taux réduit
- Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah 21
- 25 Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE)
- Le chèque énergie 27
- L'exonération de la taxe foncière 28
- Les aides des collectivités locales
- 29 L'aide de votre caisse de retraite
- Des prêts pour améliorer l'habitat 30 Le cumul des dispositifs en un coup d'œil
- 31 Choisir vos équipements: les critères techniques d'éligibilité

Ce guide est aussi disponible à la mairie





INFORMATIONS DIVERSES

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé. Elle ouvre également droit au bénéfice de tarifs médicaux sans dépassement et, pour certains soins de prothèse dentaire et d'orthodontie, à des montants de dépassement plafonnés.

Pour toutes les personnes dont les ressources sont faibles, mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la CMU-C, l'ACS est une aide qui ouvre droit à une réduction sur le montant de votre cotisation à une complémentaire santé. Cette complémentaire pourra ainsi prendre en charge le ticket modérateur, c'est-à-dire la partie de vos frais qui reste à votre charge.

Pour tous les membres de votre foyer, l'ACS vous permet aussi de bénéficier

de tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires ;

pour certains soins de prothèse dentaire et d'orthodontie, de tarifs maximum applicables par le dentiste ;

de la dispense totale d'avance des frais pour vos dépenses de santé (tiers payant) ; de l'exonération de la participation forfaitaire de 1 € et des franchises.

Conditions pour bénéficier de l'ACS?

Il existe 3 conditions à remplir pour bénéficier de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) :

- 1 Résider en France depuis plus de 3 mois.
- 2 Être en situation régulière.
- 3 Avoir des ressources ne dépassant pas un certain plafond.

Le plafond de ressources varie selon le lieu de résidence et la composition du foyer.

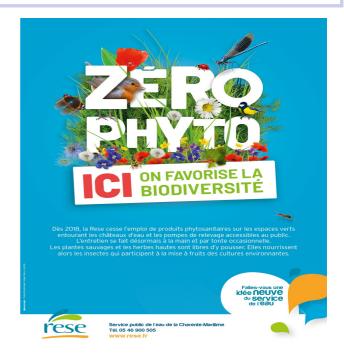
Plafond maximum de ressources pour l'attribution de l'ACS, applicable au 1er avril 2018

Nombre de personnes com-Plafond annuel en France Plafond annuel dans les dé-1 personne11 894 €13 238 €2 personnes17 841 €19 857 €

3 personnes 21 409 € 23 828 € 4 personnes 24 977 € 27 799 €

Au-delà de 4 personnes, par + 4 757,524 € + 5 295,124 €









ACCUEIL DE JOUR

Pour les personnes victimes de violences conjugales

En partenariat avec l'association Tremplin 17

Horaires des permanences :

Délégation territoriale à Jonzac Lundi de 14h à 16h30

Mairie de Monteu Mercredi de 9h30 à 12h Centre culturel François Mitterrand Jeudi de 9h30 à 12h

Qu'est-ce qu'un accueil de jour ?

- L'accueil de jour s'adresse aux personnes victimes de violences conjugales. Un lieu de proximité est ouvert en accès libre ou sur rendez-vous.
- Cet accueil propose
 - d'entendre les personnes et de faire le point sur leur situation,
 - de les informer sur leurs droits et la loi concernant les violences conjugales,
 - anticiper, préparer, éviter ou gérer le départ du domicile,
 - prévenir les situations d'urgence,
 - orienter vers les partenaires compétents (gendarmerie, médecins, avocats, ...).

Comment fonctionne-t-il?

- L'accueil du public peut se faire sans ou sur rendez-vous en appelant le numéro suivant 06 70 40 98 33 ou sur orientations des partenaires sociau
- L'accueil est assuré par un travailleur social de l'EPD « Les 2 Monts » co-animateur du réseau de lutte contre les violences conjugales et intra familiales.

Le service d'accueil et d'orientation (SAO)

de l'Etablissement Public Départemental « Les 2 Monts » c'est aussi :

- Un accueil d'urgence pour les personnes victimes de violence avec ou sans enfants :
- un hébergement en hôtel : un accueil en urgence dans un hôtel pour 3 à 6 nuits , le petit déjeuner et un repas par jour sont assurés

un accueil temporaire dans un appartement : si besoin, un appartement est mis à disposition pour une durée plus longue (15 jours renouvelables)

- Comment cela fonctionne ?
- L'orientation est faite soit par le 115, soit par un service social, la gendarmerie ou l'hôpital qui contacte notre service
 - Chaque personne peut bénéficier d'un accompagnement social individualisé

ILE DÉPISTAGE Ce cancer est à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes. Pourtant s'il est détecté tôt, les traitements sont en général moins lourds et les chances de guérison plus importantes. Parlez-en avec votre médecin. Informez-vous sur e-cancer.fr













En Charente-Maritime



05 46 90 17 22

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU

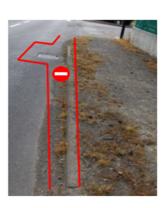
figurant sur les cartes IGN 1/25 000e Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



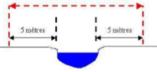
DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000e



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Interdiction de traiter

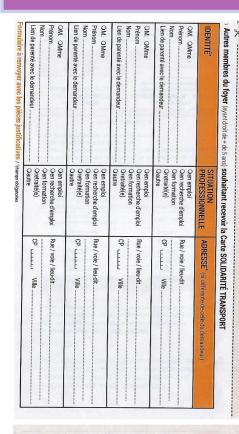


TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

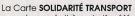
Panneau disponible sur le site internet : www.pesticides-poitou-charentes.fr

INFORMATIONS DIVERSES









vous donne droit à un tarif préférentiel pour emprunter le Réseau Les Mouettes sur le territoire de la Charente-Maritime.

Pour QUI ?

La Carte SOLIDARITÉ TRANSPORT est délivrée gratuitement aux personnes dont

La résidence principale se situe en Charente-Maritime Les ressources du foyer sont inférieures ou égales au barème ci-dessous :

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE FOYER	PLAFOND DES RESSOURCES MENSUELLES
1 personne	991€
2 personnes	1 487€
3 personnes	1 784€
4 personnes	2 081€
5 personnes	2 478€
Personne supplémentaire	+ 396,46€

*Barème de l'ACS (Aide à la complémentaire santé) susceptible d'être modifié

Quels TARIFS?

Grâce à votre Carte SOLIDARITÉ TRANSPORT, vous

payez votre trajet à prix réduit :

- sur l'ensemble du *Réseau* Les Mouettes quels que soient la destination, le jour, l'heure et le nombre de kilomètres parcourus en car

en Taxi Mouettes dans votre canton.

VOUS CIRCULEZ

OCCASIONNELLEMENT RÉGULIÈREMENT achetez votre TICKET À L'UNITÉ auprès du conducteur

achetez votre
ABONNEMENT ILLIMITÉ* auprès des agences du réseau Les Mouettes (adresses au dos)

Comment obtenir ma Carte SOLIDARITÉ TRANSPORT?

Compléter le formulaire de demande



2) Fournir impérativement les copies des documents suivants :
- La pièce d'identité ou le livret de famille

pour les demandes multiples,

- L'attestation mensuelle CAF ou MSA précisant le Quotient Familial datant de moins de 3 mois et mentionnant les avants droit.

Le dernier avis d'imposition ou une attestation de votre référent social (conseiller mission locale ou assistante sociale).

3) Envoyer le formulaire et la totalité des pièces demandées à :

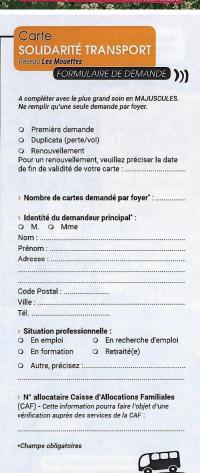
Région Nouvelle-Aquitaine Direction des Transports Routiers de Voyageurs Site de La Rochelle 20 rue de la Somme - 17000 LA ROCHELLE

Votre demande sera traitée dès réception du dossier complet. Si vous remplissez les conditions, vous recevrez la Carte SOLIDARITÉ Transport à votre domicile, sous une quinzaine de jours.

#dinfos 05 46 31 37 71

mobilitesociale17@nouvelle-aquitaine.fr

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concennant, que vous pouvez extence en vous adessant au Correspondant informatique et Libertés de la Région Nouvelle-Aquitaine par courrier déscronique à l'adresse selligenouvelle-aquitaine, vous vous popus des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données personnelles.







TRANSPORT À LA DEMANDE

La **Région** vous **transporte**

		TAD			CARACT	ERISTIQUI	E DE L'OFFFRE DE SERVICE (à partir du 3 sep	tembre 2018)
Secteur	Po	ur les habitants des commu	nes suivantes	Jours	Destinations	Arrivée à	Départ à	Arrêts ou établissements de destination
	Agudelle Allas-Bocage Allas-Champagne Archiac Arthénac	Germignac Givrezac Guitinières Jarnac-Champagne Jonzac	Saint-Hilaire-du-Bois Saint-Léger Saint-Maigrin Saint-Martial-de-Mirambeau Saint-Martial-de-Vitaterne	mardi		9h30	12H00	
	Avy Belluire Biron Boisredon Bois Bougneau Brie-sous-Archiac Brives-sur-Charente Chadenac	Léoville Lonzac Lorignac Lussac Margnac Mazerolles Meux Mirambeau Moings	Saint-Martial-sur-Né Saint-Maurice-de-Tavernole Saint-Médard Saint-Palais-de-Phiolin Saint-Quantin-de-Ranganne Saint-Seuin-de-Palenne Saint-Sijismond-de-Clermont Saint-Simon-de-Bordes Saint-Solin-de-Conac	mercredi	Jonzac	14h	17H	Mairie Hópital Gare Champs de foire Les Antilles de Jonzac Centre de Loisirs Rosidence Philippe Zone commerciale (av Mgr Chauvin),
0	Champagnac	Mortiers Mosnac	Saint-Thomas-de-Conac Sainte-Lheurine	jeudi		14h	16h30	Mairie
Communauté de Communes HAUTE	Champagnolle Chaunac Cierzac Clam	Neuillac Neulles Nieul-le Virouil	Sainte-Lneurine Sainte-Ramée Salignac-sur-Charente Salignac-de-Mirambeau	samedi	Mirambeau	9h30	12h	Zone commerciale Av de la République
SAINTONGE	Clion Consac	Ozillac Pérignac	Semillac Semoussac	vendredi		14h	16h30	
Secteur 1 Pons Jonzac	Coulonges Echebrune Fléac-sur-Seugne Fontaines d'Ozillac	Plassac Pons Réaux sur Trèfie Saint-Bonnet-sur-Gironde Saint-Ciers-Champagne Saint-Ciers-du-Taillion Saint-Dizant-du-Bois Saint-Dizant-du-Bois Saint-Dizant-du-Bois Saint-Fort-sur-Gironde Saint-Genis-de-Saintonge Saint-Georges-Antignac Saint-Georges-des-Agoût Saint-Geroges-des-Agoût Saint-Geroger-de-Lesignan Saint-Geroger-de-Virac Saint-Germain-de-Usignan Saint-Geroger-d'Ardemes Saint-Germain-du-Viscudre	Soubran Villexavier Vibrac	samedi	Pons	9h30	12h	Mairie Rue Charles de Gaullie Place du Minage Gare Place de l'Europe Zone commerciale (rie de Coudenne)

Le nouveau Transport à la demande sur le réseau Transports Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition, hors Communautés d'Agglomération et lle de Ré.

Il est ouvert à tous, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et fonctionne aux jours et horaires indiqués dans le dépliant concernant votre secteur d'habitation (communautés de communes).

Il est ouvert à tous, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et fonctionne aux jours et horaires indiqués dans le dépliant concernant votre secteur d'habitation (communautés de communes).

MODE D'EMPLOI

Information et Réservation au 0811 36 17 17 (0,06€/mn+ prix d'appel) / tt l'année du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés) et de juin à septembre jusqu'à 20h, 7j/7.

Jusqu'à quelle heure les réservations sont-elles possibles ?

En semaine : La veille de votre déplacement avant 17h et le vendredi 17h pour le week-end et le lundi ; Pas de TAD les jours fériés ;

Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera

l'heure d'arrivée à destination. Pensez à réserver votre retour si besoin

Soyez prêt à votre domicile : le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.

Réglez votre voyage auprès du conducteur.

TARIFS (Tickets vendus par le conducteur)

 TICKET TOUT PUBLIC:
 TICKET JEUNE – DE 26 ans :

 1 aller : 2,50 €
 1 aller : 2,00 €

 1 aller/retour : 4,80 €
 1 aller/retour : 3,80 €

TARIFICATION CARTE SOLIDARITÉ TRANSPORT

(sur présentation de la Carte Solidarité Transport émise par la Région Nouvelle-Aquitaine)

1 aller : 1,00 € 1 aller/retour : 1,50 €



Collecte à la mairie et à l'agence postale

Objet de l'Association

En France, acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...), opérations humanitaires ponctuelles. A l'étranger, participation de l'Association dans le cadre d'opérations humanitaires.

Revenus

Vente de BOUCHONS PLASTIQUES DE BOUTEILLES DE BOISSONS : EAUX, SODAS, LAIT collectés dans la France entière à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

15€ collectés = 15€ redistribués

Coordonnées des référents locaux

Jean et Viviane BILLET 2 rue Saint-Eloi 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire

E-mail: jeanvivianebillet@orange.fr Téléphone: 0618099090 ou 0545782868

INFORMATIONS DIVERSES

LR 10

HORAIRES du 3/09/2018 au 1/09/2019

Période scolaire		LMMJV		LMMJV	S		LMJV	Me	-	Me	LMMJVS	LMJV	LMJV	Me
Période petites v	acances	-	LMMJV		-	S	-	-	LMMJV	-	LMMJVS	-	-	LMMJV
Période vacances	s été	1 20 1	LMMJV	-	-	S	2	200	LMMJV	-	LMMJVS	2	-	LMMJV
BAIGNES	CHAMP DE FOIRE	6.15	7.00			7.40	8.40	8.40		11.00				
TOUVÉRAC	LA LANDE (CF D14/VC)	6.18	7.03				8.43	8.43		11.03	***			
LE TÂTRE	LA NOVETTE (Cf RD14/VC La Novette)	6.23	7.08				8.48	8.48		11.08				
REIGNAC	CIMETIÈRE (D14 (Place - Poteau LR - AB)	6.25	7.10			7.45	8.50	8.50		11.10		_		_
REIGNAC	CHEZ DESMARD (RD14 - AB N°92)	6.26	7.11			7.46	8.51	8.51		11.11		-		
	PISCINE (VC - Encoche - AB)	6.35	7.15	7.15	8.00	8.00	9.00	9.00	9.15	11.15	13.15	16.40	17.15	17.30
BARBEZIEUX	LA MIRANDOLE (RD917 - Maison N°32)	6.38	7.18							-			17.18	(***)
	CHAT PENDU (RD917 - Maison N°72)	6.39	7.19				-			-			17.19	
NONAVILLE	PONT À BRAC (RD916 - AB)	6.45	7.25			-		_	_	-		_	17.27	
VAL DES VIGNES	JURIGNAC PLACE COMMUNALE (AB - 1/2T)	6.48	7.29										17.31	
VAL DES VIGIVES	PÉTIGNAC (Dne Musical - AB)	6.50	7.31	7.30	8.15	8.15	9.15		9.30	11.30	13.30	16.55	17.33	17.45
ROULLET	LA FORÊT (Bretelle RD22)	6.55	7.36			-	-		-	-		-	17.38	_
LA COURONNE	L'OISELLERIE (STGA "Oisellerie)	7.10	1				-			-		-		-
	GIRAC (STGA "Girac")	7.13								-				
	GIRAC (STGA "Hôpital")		7.51*	7.46*	8.31*	8.31*	9.31*		9.46*	11.46*	13.46*	17.11*	17.56*	18.01*
	SILLAC (STGA "Sillac")	7.15	7.53	7.48	8.33	8.33	9.33		9.48	11.48	13.48	17.13	17.58	18.03
ANGOULÊME	CATHÉDRALE (STGA "Cathédrale")	7.37 (b)	7.58	7.53	8.38	8.38	9.38		9.53	11.53	13.53	17.18	18.03	18.08
	HÔTEL DE VILLE (Banque de France)	7.36 (b)	7.59	7.54	8.40	8.40	9.40		9.55	11.55	13.55	17.20	18.04	18.10
	FRANQUIN (STGA "Franquin")	7.34 (b)	8.01	7.56	8.41	8.41	9.41		9.56	11.56	13.56	17.21	18.06	18.11
	GARE SNCF	7.30	8.05	8.00	8.45	8.45	9.45		10.00	12.00	14.00	17.25	18.10	18.15

Petites vacances scolaires
Toussaint: 19/10/18 soir au 05/11/18 matin
Noël: 21/12/18 soir au 07/01/19 matin
Hiver: 15/02/19 soir au 04/03/19 matin
Printemps: 12/04/19 soir au 04/03/19 matin
Vacances été
du 05/07/19 soir au 01/09/19 matin
La ligne ne circule pas les jours fériés

Tarif unique: 1 Euro par trajet

LR 10

HORAIRES du 3/09/2018 au 1/09/2019

Période scolaire		LMMJV	1-0	LMJVS	Me	LMMJV	LMJV	S	-	LMJV	LMMJV	
Période petites v	acances	-	LMMJV	LMMJVS	-	LMMJV		-	S	-	-	LMMJV
Période vacances	été	-	LMMJV	LMMJVS	-	LMMJV		-	S	18		LMMJV
	GARE SNCF (Côté Gare)	8.30	8.10	12.15	12.19	14.00		17.20	17.20	18.14	18.30	18.30
	FRANQUIN (STGA "Franquin")	8.34	8.14	12.19	12.23	14.04		17.24	17.24	18.18	18.34	18.34
ANGOULÊME	HÔTEL DE VILLE (Place Bouillaud)	8.36	8.16	12.21	12.25	14.06		17.26	17.26	18.20	18.36	18.36
ANGOULEME	CATHÉDRALE (STGA "Cathédrale")	8.37	8.17	12.23	12.26	14.07		17.27	17.27	18.21	18.37	18.37
	SILLAC (STGA "Sillac")	8.42	8.22	12.28	12.30	14.12		17.32	17.32	18.25	18.42	18.42
	ROUTE DE BORDEAUX (STGA "Stga")	8.44	8.24	12.30	12.32	14.14		17.34	17.34	18.29	18.44	18.44
LA COURONNE	L'OISELLERIE (STGA "Oisellerie)				12.35					18.36		
ROULLET	LES AUBREAUX (19 Rte d'Ang - RD910)				12.41					18.42		
	LE FOUR À CHAUX (AB - RD910)				12.42					18.43		
	LA CHAUME (Encoche - RD910)				12.43					18.44		
ROOLLET	ÉCOLE (Encoche - RD210)				12.45					18.46		
	ÉGLISE (Poteau CG16 - Rue Nationale)				12.45					18.46		
	LA FORÊT (Sortie Bretelle RN10)				12.55					18.59		
VAL DES VIGNES	PÉTIGNAC (Dne Musical - AB)	9.00	8.40	12.45	12.59	14.30		17.50	17.50	19.03	19.00	19.00
VAL DES VIGINES	JURIGNAC PLACE COMMUNALE (AB - 1/2T)				13.01					19.05		19.02
NONAVILLE	PONT À BRAC (RD916 - AB)				13.06					19.10		19.06
	CHAT PENDU (RD917 - Maison N°68)				13.11					19.15		19.11
BARBEZIEUX	LA MIRANDOLE (RD917 - Maison N°43)				13.12					19.16		19.12
	PISCINE (VC - Encoche - AB)	9.15	8.55	13.00	13.15	14.45	16.30	18.05	18.05	19.19	19.15	19.15
REIGNAC	CHEZ DESMARD (RD14 - Marquage au sol)				13.19		16.34		18.09	19.23		19.19*
REIGIVAC	CIMETIÈRE (RD14 - Entrée Privée Goudron)				13.20		16.35		18.10	19.24		19.20*
LE TÂTRE	LA NOVETTE (Cf RD14/VC - Plaisance)				13.22		16.37		18.12	19.26		19.22*
TOUVÉRAC	LA LANDE (Cf D14/VC)				13.27		16.42		18.17	19.31		19.27*
BAIGNES	CHAMP DE FOIRE				13.30		16.45 (a)		18.20	19.34		19.30*

⁽a) Desserte de Baignes collège et non Champ de Foire * Dépose à la demande

Petites vacances scolaires
Toussaint: 19/10/18 soir au 05/11/18 matin
Noël: 21/12/18 soir au 07/01/19 matin
Hiver: 16/02/19 soir au 04/03/19 matin
Printemps: 12/04/19 soir au 29/04/19 matin
Vacances été
Vacances été

⁽b) Desservi avec le départ en ligne 11 - les clients restent dans le car * Dépose à la demande de l'arrêt STGA situé sur le parking extérieur de l'établissement hospitalier



LOGEMENT / AIDE A LA PERSONNE / SANTE ET BIEN-ETRE / NUMERIQUE ET LIEN SOCIAL / LOISIRS ET MOBILITE / EMPLOI FORMATION

Vendredi 29 mars 2019

La 1^{ère} partie du Forum "LES COULEURS DE L'AGE EN HAUTE SAINTONGE" se déroulera vendred 29 mars 2019 à Jonzac. « Bien vieillir en Haute Saintonge » constituera le fil conducteur de cett matinée. Les thématiques retenues s'adressent à l'ensemble des élus, des professionnels du ecteur médico-social, des représentants des **associations**,.. Deux grands **débats** rythmeront ce rassemblement : de l'habitat et la mobilité ... à l'éthique citoyenne et l'inclusion sociale

L'enieu est d'accompagner la réflexion et de renforcer le développement des initiatives en matière de bien vieillir, autour d'actions de proximité de chaque commune

15h Spectacle "Du côté de chez soi" (sous réserve). Tout public et familial, qui s'adresse à tous ceux et celles qui s'intéressent de près ou de loin au chemin de la vie et ses projets. Au travers de scènes humoristiques, ils 'agit de faire émerger des prises de conscience afin de donner la capacité de se préserver, anticiper et continuer à aller vers les autres, à lutter contre l'isolement; celui des malades et celui des aidants. Ce spectacle est la représentation d'une certaine réalité. Doublée de bonne humeur il aide ainsi à comprendre avec le sourire, à prendre du recul face à la difficulté. Il permet de synthétiser les idées et de réinventer la parole en levant les tabous et la culpabilité. Il apporte le souffle résolument optimiste et chaleureux, Suivi d'un débat.

Samedi 30 mars 2019 10h-18h

Toute la journée pour s'informer, connaître, découvrir, apprendre, donner son avis, être conseillé!

Cette 2^{ème} journée du Forum "LES COULEURS DE L'AGE EN HAUTE SAINTONGE" sera **OUVERT A TOUS**

PUBLICS pour permettra les rencontres directes avec les experts sur divers sujets: santé, retraite, soin des parents, logement, aides financières, emploi, formation, mobilité,.

Le Forum proposera plusieurs conférences-débats et les animations sur des thèmes variés : la santé, le lien social, le bien-être, l'aide à la personne, le logement.

La participation aux conférences et animations thématiques sur inscription, avec la possibilité de gagner des lots sur tirage au sort

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

este porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans dan mme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcir La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et <mark>aussi par les ylandes et charcuteries issues d'animany infertés</mark>.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- n bătiment...) duisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (co

- avec vos animaux
 Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes aya ant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- · Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, mortalité anormale - Contactez votre vétérinaire au plus vite

http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir https://www.plateforme-esa.fi















Association des Donneurs de Sang Bénévoles du canton de Jonzac

Avec la fin de l'année l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Canton de Jonzac profite de la parution de votre journal communal pour vous informer de notre activité en 2018.

Deux grands axes ont jalonné notre activité :

1. Les collectes

Cette année nous avons accueilli 1107 personnes et prélevé 983 poches de sang. 107 personnes sont venues pour la première fois. Merci et bravos à tous ces donneurs bénévoles qui prennent une heure de leur temps pour accomplir ce geste citoyen.

2. La journée mondiale des donneurs de sang

Comme tous les ans le 16 juin nous avons honoré la journée mondiale des donneurs de sang avec randonné à pieds autour de St Germain et dans la campagne saintongeaise pour ceux qui avaient choisi le vélo. Le temps était avec nous et nous nous sommes retrouvé comme d'habitude une centaine de personnes dans une ambiance très conviviale. L'après midi s'est terminé par un goûter offert, et chacun est reparti avec un petit cadeau : un cabas à provisions au logo du don du sang.

En 2019 nous vous donnons rendez-vous le vendredi 25 janvier de 14h30 à 19h ou le samedi 26 janvier de 8h à 13h à la salle polyvalente de Saint Germain.

Les autres dates sont les 22 mars, 17 et 18 mai, 13 juillet, 30 août, 21 septembre et 22 et 23 novembre 2019

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 16 février 2019 à 15h00 à la Tisanerie, Place Jean moulin à Saint Germain de Lusignan. Vous êtes tous cordialement invités Nous souhaitons à tous une très bonne et très heureuse année 2019

> La Présidente Geneviève Boutinet





LÉOVILLE REND HOMMAGE À SES HÉROS 1914 / 1918

Le dimanche 11 novembre a eu lieu la cérémonie au Monument aux Morts avec cette année une nombreuse assistance, « le centenaire oblige » et la participation de nos amis anglais.

Notre institutrice Adeline était présente avec ses élèves, nous la remercions pour le travail de fond auprès des enfants sur la guerre 14/18 : l'armistice, la Marseillaise (très bien chanté) les lectures bien organisées rappelant la vie des soldats dans les tranchées, leur incertitude, le manque de leur famille... Merci Adeline pour son implication.

Cette cérémonie au Monument était pleine d'émotion.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle des fêtes pour découvrir une exposition de généalogie de nos héros avec quelques photos prêtées par les familles.

Jacques et Hélène CHOIME ont choisi de faire « revivre » nos Héros de 14/18 au milieu de leur famille le temps de cette exposition.

Il y a eu beaucoup d'émotion et de surprise pour certaines familles qui ont découvert leur lien de parenté proche avec ces soldats qui sont morts pour notre liberté.

La municipalité a souhaité terminer cette journée du centenaire de l'armistice de 14/18 par un apéritif et un « super » repas très convivial.

Merci à la municipalité,

Jacques et Hélène

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.









